



# NOTICE ANNUELLE

EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 24 février 2022

# Table des matières

<b>3</b>	<b>NOTES EXPLICATIVES</b>	
<b>3</b>	<b>DÉCLARATIONS PROSPECTIVES</b>	
<b>4</b>	<b>STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ</b>	
4	Dénomination, adresse et constitution	
5	Liens intersociétés	
<b>5</b>	<b>ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS</b>	
5	Faits saillants de 2021 et faits récents de 2022	
8	Faits saillants de 2020	
9	Faits saillants de 2019	
<b>13</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	
13	Généralités	
16	Produits totaux par réseau de distribution, par plateforme de placement et par région (en M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021)	
17	ASG par réseau de distribution, par catégorie d'actif et par région (en G\$ au 31 décembre 2021)	
17	ASG par plateforme de placement et par réseau de distribution (en G\$ au 31 décembre 2021)	
<b>22</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	
22	Risques liés à la pandémie de COVID-19	
22	Risques liés au rendement des placements et aux placements des ASG	
23	Risques liés aux activités	
30	Risques liés à la structure de propriété et aux actions	
31	Risques liés aux liquidités et à la situation financière de la Société	
<b>31</b>	<b>DIVIDENDES</b>	
<b>34</b>	<b>OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS</b>	
<b>34</b>	<b>DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL</b>	
34	Généralités	
34	Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et actions avec droit de vote spécial de catégorie B	
36	Actions privilégiées	
37	Déventures	
<b>39</b>	<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>	
39	Cours et volume des opérations	
<b>40</b>	<b>TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION</b>	
<b>41</b>	<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>	
41	Administrateurs	
42	Membres de la haute direction (qui ne sont pas des administrateurs)	
44	Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions visant une société	
45	Conflits d'intérêts	
<b>45</b>	<b>COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES</b>	
45	Composition du comité d'audit et de gestion des risques	
45	Règles du comité d'audit et de gestion des risques	
45	Formation et expérience pertinentes	
46	Honoraires de l'auditeur externe	
<b>47</b>	<b>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI</b>	
<b>48</b>	<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b>	
<b>48</b>	<b>AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES</b>	
<b>49</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	
49	Acte de fiducie de 2019	
49	Acte de fiducie de 2017	
50	Convention relative aux ASG	
50	Contrat de protection en cas d'offre publique d'achat	
50	Convention des investisseurs avec Sceptre	
51	Convention des droits d'inscription avec DHF	
51	Accord de transaction et accord de sous-conseiller avec StonePine	
<b>52</b>	<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b>	
<b>52</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	
	<b>ANNEXE A</b>	
<b>A1</b>	<b>RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES</b>	

## NOTES EXPLICATIVES

Dans la présente notice annuelle, toute mention de « **Fiera Capital** » ou de la « **Société** » renvoie à Corporation Fiera Capital et désigne aussi, selon le contexte, ses filiales.

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars mentionnés aux présentes sont libellés en dollars canadiens.

Tous les renseignements dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 décembre 2021, à moins d'indication contraire.

## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

---

La présente notice annuelle renferme des déclarations prospectives se rapportant à des événements futurs ou au rendement futur. Ces déclarations rendent compte des attentes ou des opinions de la direction concernant des événements futurs, y compris la conjoncture économique et la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement et les occasions d'affaires de Fiera Capital. Les déclarations prospectives peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de Fiera Capital, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, les résultats financiers prévisionnels et les perspectives quant aux activités de Fiera Capital et aux économies canadienne, américaine, européenne, asiatique et aux autres économies mondiales. Ces déclarations prospectives rendent compte des opinions de la direction et sont fondées sur des facteurs et des hypothèses qu'elle considère comme raisonnables et qui s'appuient sur des renseignements auxquels a accès la direction, et on les reconnaît habituellement à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « projeter », « s'attendre à », « estimer », « pourrait augmenter », « pourrait fluctuer », « prédire », « potentiel », « poursuivre », « viser », « avoir l'intention de » ou de la forme négative de ces termes ou expressions ou d'autres termes et expressions similaires, ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent de nombreuses hypothèses et incertitudes et de nombreux risques inhérents, généraux et précis, ainsi que le risque que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes. L'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a aggravé ce risque, étant donné qu'elle a rendu plus difficile de faire des prédictions, des prévisions et des projections, d'établir des attentes ou de tirer des conclusions. Par conséquent, la Société ne garantit pas que les déclarations prospectives se réaliseront et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux présentes déclarations. Les événements ou les résultats réels pourraient différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes ou des conclusions exprimées dans les présentes déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté, lesquels comprennent notamment les risques liés au rendement des placements et aux placements des actifs sous gestion (les « **ASG** »), le risque lié à la concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles Gestion d'actifs StonePine inc. (« **StonePine** ») agit à titre de sous-conseiller, le risque pour la réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, le risque lié aux politiques, aux procédures et aux mesures concernant la sécurité de l'information, le risque lié aux lois sur la protection des renseignements personnels, le risque de litiges, le risque lié à la couverture d'assurance, les risques liés aux relations avec les tiers, les risques liés à la croissance et à l'intégration des sociétés acquises, les risques liés à la croissance des ASG,

les risques liés aux employés clés et d'autres facteurs décrits dans la présente notice annuelle sous la rubrique « *Facteurs de risque* » ou présentés dans d'autres documents que la Société dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La liste de facteurs importants présentée ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des déclarations prospectives de la présente notice annuelle et à toute autre information communiquée par Fiera Capital, les investisseurs et toutes autres personnes doivent étudier soigneusement ces facteurs, ainsi que d'autres incertitudes et éventualités. Fiera Capital ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives verbales ou écrites qui peuvent être formulées de temps à autre par elle ou en son nom afin de tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si elle y est tenue en vertu des lois applicables.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

---

### DÉNOMINATION, ADRESSE ET CONSTITUTION

Le principal établissement de Fiera Capital est situé au 200, Bay Street, bureau 3800, South Tower, Toronto (Ontario) M5J 2J1, et son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5.

Fiera Capital est une société issue d'une fusion en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** »). La Société a été constituée par lettres patentes en date du 22 novembre 1955 en vertu des lois de l'Ontario, sous la dénomination Fry & Company (Investment Management) Limited, dénomination qui a été remplacée le 19 février 1962 par Fry Investment Management Limited, puis le 12 novembre 1971 par Sceptre Investment Counsel Limited (« **Sceptre** »). Le 27 août 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé, en vertu de l'article 182 de la LSAO, un arrangement concernant Sceptre et Gestion Fiera inc. (auparavant Fiera Capital inc., « **Gestion Fiera** »), aux termes duquel leurs activités ont été regroupées en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 (l'« **arrangement** »). Dans le cadre de l'arrangement, les statuts de Sceptre ont été modifiés afin de changer la dénomination de la Société pour Fiera Sceptre Inc. (« **Fiera Sceptre** »); d'annuler les actions ordinaires comme catégorie d'actions autorisées aux fins d'émission; de créer les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A (les « **actions avec droit de vote subordonné de catégorie A** ») et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B (les « **actions avec droit de vote spécial de catégorie B** ») et, collectivement avec les « **actions avec droit de vote subordonné de catégorie A** », les « **actions** »), et de changer le nombre d'administrateurs, pour le faire passer à neuf. En vertu d'un contrat entre la Société et une société contrôlée par Jean-Guy Desjardins, président exécutif du conseil d'administration (le « **conseil** ») de Fiera Capital, la Société est titulaire d'une licence relative à l'utilisation du nom « Fiera ». Cette licence a été octroyée pour une contrepartie symbolique et est automatiquement renouvelée chaque année.

Le 29 mars 2012, une résolution spéciale des actionnaires autorisant la modification des statuts de la Société en vue de choisir la dénomination « Corporation Fiera Capital » a été adoptée pendant l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société. Une résolution spéciale des actionnaires autorisant la modification des statuts de la Société en vue d'augmenter le nombre maximum d'administrateurs siégeant au conseil et de le faire passer de neuf à douze a également été adoptée au cours de cette assemblée. Le 30 mars 2012 et le 2 avril 2012, respectivement, les statuts de la Société ont été modifiés et la Société a changé sa dénomination, laquelle est devenue « Corporation Fiera Capital » et a augmenté le nombre d'administrateurs, lequel est passé de neuf à douze. Le 23 mai 2014, les statuts de la Société ont été modifiés en vue de créer des actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « **actions privilégiées** »).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2019, à la suite de l'acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc. (« **GAF** ») (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc.* » de la présente notice annuelle) et des activités canadiennes et des fonds d'investissement de Natixis Investment Managers S.A. (« **Natixis** ») (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Partenariat avec Natixis Investment Managers S.A.* » de la présente notice annuelle), Fiera Capital a fusionné avec ses filiales en propriété exclusive nouvellement acquises, Fiera Investments Corp. (auparavant, Natixis Investment Managers Canada Corp.) et Gestion de fonds Fiera Capital Inc. (« **GFFC** », auparavant Gestion d'actifs Foresters inc.).

## LIENS INTERSOCIÉTÉS

Au 31 décembre 2021, Fiera Capital possède trois filiales principales, Fiera Capital inc. (« **FCI** »), Fiera Capital (Europe) Limited (« **Fiera Europe** ») et Fiera Real Estate Investments Limited (« **Fiera Real Estate** »). FCI est une société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware et les titres de FCI sont détenus en totalité par Fiera US Holding Inc., une filiale en propriété exclusive de Fiera Capital. Fiera Europe est une société constituée en vertu des lois des îles Caïmans et une filiale en propriété exclusive de Fiera Capital. Fiera Real Estate est une société constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et est une filiale indirecte en propriété exclusive de Fiera Capital.

Fiera Capital possède d'autres filiales, mais aucune de ces filiales ne représente 10 % ou plus de l'actif consolidé de Fiera Capital ou 10 % ou plus des revenus consolidés de Fiera Capital. Globalement, toutes ces filiales ne représentent pas plus de 20 % de l'actif consolidé de Fiera Capital et pas plus de 20 % des revenus consolidés de Fiera Capital.

## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

---

Le texte qui suit est un résumé de l'évolution générale des activités de Fiera Capital au cours des trois derniers exercices et présente les faits récents de 2022.

### FAITS SAILLANTS DE 2021 ET FAITS RÉCENTS DE 2022

#### Partenariat de sous-conseiller avec StonePine

Le 11 août 2021, Fiera Capital a annoncé qu'elle avait conclu un accord en vue d'établir un partenariat de sous-conseiller avec StonePine, une nouvelle société contrôlée et dirigée par Nadim Rizk, ancien chef de l'équipe Actions mondiales de Fiera Capital basée à Montréal. La structure, qui a été établie le 31 janvier 2022, prévoit le maintien de la relation qui a créé une valeur significative pour les clients et les actionnaires de Fiera Capital depuis plus de douze ans.

Cette structure mutuellement bénéfique est le résultat d'une initiative de planification stratégique approfondie de Fiera Capital et a été conçue pour préserver la proposition de valeur pour les clients et les actionnaires de Fiera Capital. La structure a reçu un fort soutien des clients de Fiera Capital, qui continueront à bénéficier des services de gestion de placements de l'équipe d'investissement Action Mondiales de StonePine basée à Montréal ainsi que du modèle opérationnel institutionnel de premier plan de Fiera Capital. Ce modèle comprend la gestion des relations avec les clients, la conformité, l'exécution des transactions internationales, l'exploitation, la gestion des risques, la mesure du rendement et la production de rapports, ainsi que le soutien technologique.

Dans cette nouvelle structure, Fiera Capital continue à entretenir des relations directes avec ses clients en tant que gestionnaire/conseiller en placement, tandis que StonePine fournit des services de sous-conseiller à Fiera

Capital, supervisant les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital, lesquelles totalisaient environ 65,6 G\$ en ASG au 31 décembre 2021. Dans le cadre de la relation de sous-conseiller, la Société bénéficie d'un profil de revenus et de dépenses similaire à celui que ces stratégies produisait avant l'établissement du partenariat de sous-conseiller avec StonePine. Fiera Capital fournit également à l'équipe de StonePine des bureaux distincts dans l'immeuble où est situé le siège social mondial de Fiera Capital à Montréal.

En conséquence de l'accord de sous-conseiller, StonePine ne pourra plus toucher une rémunération fondée sur des actions pour les services rendus. La valeur de cette rémunération sera donc incluse dans les honoraires de sous-conseiller payés par Fiera Capital à StonePine. Ce changement de structure de rémunération n'aura pas d'impact sur la valeur totale de la rémunération versée à l'équipe de StonePine ou sur les honoraires payés par les clients de Fiera Capital. La Société a devancé l'acquisition des attributions fondées sur des actions de Fiera Capital gagnées par Nadim Rizk et son équipe.

### Prise ferme en bloc et rachat d'actions Natixis

Le 14 janvier 2022, Natixis a réalisé la vente de 10,68 millions d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qu'elle détenait par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte. Du nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A détenues indirectement par Natixis, 3,56 millions ont été rachetées aux fins d'annulation par la Société pour un prix de rachat total de 34 888 000 \$ (le « **rachat d'actions Natixis** »). Natixis a également payé à Fiera Capital des frais de transaction. Natixis a vendu les 7,12 millions d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A restantes, qu'elle détenait indirectement par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes, par voie de prise ferme en bloc sans prospectus (la « **prise ferme en bloc** ») et, collectivement avec le rachat d'actions Natixis, l'« **opération de disposition d'actions Natixis** »). Immédiatement après la conclusion de l'opération de disposition d'actions Natixis, Natixis ne détenait plus aucune action.

Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, la convention relative aux droits des investisseurs Natixis (au sens donné à cette expression ci-après), la convention de vote/convention d'option de vente Natixis (au sens donné à cette expression ci-après) et la convention d'option d'achat Natixis (au sens donné à cette expression ci-après) ont été résiliées (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités — Faits saillants de 2019 — Partenariat avec Natixis Investment Managers S.A.* » de la présente notice annuelle). De plus amples renseignements sur la convention relative aux droits des investisseurs Natixis, la convention de vote/convention d'option de vente Natixis et la convention d'option d'achat Natixis sont fournis dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le rachat d'actions Natixis a été pris en compte dans le nombre maximal d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qui peuvent être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat en cours** ») de Fiera Capital (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités — Faits saillants de 2021 et faits récents de 2022 — Offre publique de rachat dans le cours normal des activités* » de la présente notice annuelle).

Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, la Société et Natixis ont également annoncé que l'entente de distribution conclue le 9 mai 2019 entre Natixis et Fiera Capital, qui établissait Fiera Capital comme distributeur canadien privilégié de Natixis pour ses stratégies de placement (l'« **entente de distribution** »), restera en vigueur, sous réserve de certaines modifications (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités — Faits saillants de 2019 — Partenariat avec Natixis Investment Managers S.A.* » de la présente notice annuelle).

### Changements à la direction

Le 5 janvier 2022, la Société a annoncé que Jean-Guy Desjardins, fondateur de Fiera Capital et président du conseil et chef de la direction, a été nommé président exécutif du conseil de Fiera Capital et que Jean-Philippe Lemay, président mondial et chef de l'exploitation, a été nommé président mondial et chef de la direction de Fiera Capital. Ces nominations ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, Bill Cashel s'est joint à la Société à titre de chef mondial des intermédiaires financiers, un poste nouvellement créé.

Le 31 mai 2021, Jonathan Moncrieff s'est joint à Fiera Capital à titre de chef mondial de la conformité.

Le 1<sup>er</sup> février 2021, Lyne Lamothe s'est jointe à la Société à titre de cheffe mondiale des ressources humaines.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 12 août 2021, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de laquelle la Société peut acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sur la période de douze mois ayant débuté le 16 août 2021 et prenant fin au plus tard le 15 août 2022. Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, l'offre publique de rachat en cours a été modifiée afin d'augmenter le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qui peuvent être rachetées à des fins d'annulation de 4 000 000 à 6 335 600 (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Offre publique de rachat dans le cours normal des activités* » de la présente notice annuelle).

### Vente des droits de gestion du fonds Emerging Markets

Le 9 juillet 2021, FCI, une filiale en propriété exclusive de la Société, a réalisé la vente des activités de conseil liées au fonds Fiera Capital Emerging Markets à Sunbridge Capital Partners LLC.

### Acquisition de nouvelles ressources en matière d'actions mondiales

Le 8 mars 2021, la Société a annoncé l'acquisition de nouvelles ressources en matière d'actions mondiales auprès d'AMP Capital. L'équipe, appelée maintenant « équipe Fiera Atlas de sociétés mondiales », qui était composée de quatre professionnels du placement au moment de l'acquisition, s'est jointe à la Société avec un solide historique de rendement acquis au cours de près de quatre ans chez AMP Capital et a fait croître les ASG de Fiera Capital de plus de 500 M\$ US au moment de l'acquisition. Au 31 décembre 2021, Fiera Capital a déclaré des ASG totaux de 1,5 G\$ pour cette stratégie gérée par l'équipe Fiera Atlas de sociétés mondiales, ce qui représente plus du double des ASG qu'elle gérait au moment où elle a rejoint la Société il y a moins d'un an.

Le 8 février 2022, la Société a annoncé la fusion réussie du fonds AMP Capital associé avec l'un des fonds de Fiera Capital. Cette fusion constituait la dernière étape de l'intégration suivant la clôture de l'acquisition en mars 2021.

### Vente de Bel Air Investment Advisors LLC et de Wilkinson Global Asset Management LLC

Le 4 janvier 2021, la Société a annoncé la conclusion d'une entente aux fins de la vente de Bel Air Investment Advisors LLC (« **Bel Air** ») à Hightower Advisors. Le 1<sup>er</sup> mars 2021, Fiera Capital a annoncé avoir conclu la vente de Bel Air.

Parallèlement, le 4 janvier 2021, la Société a annoncé la conclusion de la vente de Wilkinson Global Asset Management (« **WGAM** ») conformément à une convention d'option d'achat (la « **convention d'option d'achat WGAM** ») négociée entre FCI et Wilkinson Global Capital Partners LLC (les « **associés** ») le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Aux termes de la convention d'option d'achat WGAM, les associés avaient le droit, mais non l'obligation, d'acheter la participation de FCI à tout moment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou à une date antérieure établie au gré de FCI sur remise d'un préavis aux associés.

Le prix relatif à la vente de Bel Air et la vente de WGAM totalisait environ 81 M\$, compte non tenu des frais de transaction et de l'ajustement basé sur le fonds de roulement de fermeture.

## **FAITS SAILLANTS DE 2020**

### **Modification de la structure de gestion mondiale de Fiera Capital**

Le 17 juin 2020, la Société a annoncé une modification de sa structure de gestion mondiale, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Fiera Capital passera d'un modèle d'exploitation axé sur la localisation géographique à une structure mondiale.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, Jean-Philippe Lemay, en plus de son rôle de président et chef de l'exploitation globale, a dirigé la plateforme de placement pour les marchés publics jusqu'à l'arrivée d'Anik Lanthier, qui s'est jointe à la Société à titre de présidente et cheffe des placements, Marchés publics, le 13 octobre 2020.

Peter Stock, qui était auparavant vice-président exécutif, Développement stratégique, a été chargé de diriger le groupe Gestion privée à titre de vice-président exécutif et chef mondial de la gestion privée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, et John Valentini, président et chef de la direction de Fiera Placements privés alternatifs, a continué de diriger la plateforme de placement pour les marchés privés.

### **Changements à la direction**

Le 21 octobre 2020, Daniel Richard a quitté la Société, où il occupait le poste de vice-président principal, Ressources humaines et communications d'entreprise mondiales.

Le 6 avril 2020, Michael Quigley a été promu au poste de vice-président exécutif et chef mondial de la distribution.

Le 19 mars 2020, Jean-Philippe Lemay a été nommé président et chef de l'exploitation globale, succédant à Vincent Duhamel, qui a été concurremment nommé vice-président du conseil d'administration. M. Duhamel a ensuite démissionné de son poste de vice-président du conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Le 13 juillet 2020, la Société a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat précédente** ») en vertu de laquelle la Société pouvait acheter à des fins d'annulation jusqu'à 2 000 000 d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Une modification à l'offre publique de rachat précédente a été approuvée par la TSX le 17 mars 2021 pour augmenter de 2 000 000 à 4 000 000 le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A que la Société pouvait acheter à des fins d'annulation. L'offre publique de rachat précédente a commencé le 15 juillet 2020 et s'est terminée le 14 juillet 2021, période durant laquelle la Société a racheté, à des fins d'annulation, 895 063 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour une contrepartie totale de 10,1 M\$.

### **Vente des fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels de Fiera Investissements**

Le 26 juin 2020, la Société a vendu le droit de gérer les fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels ci-après à Canoe Financial LP (« **Canoe** ») : Fonds Fiera obligations canadiennes, Fonds Loomis Sayles diversifié mondial obligations de sociétés, Fonds Loomis Sayles revenu mensuel stratégique, Fonds Fiera équilibré stratégique enregistré, Fonds Fiera équilibré intrinsèque enregistré, Fonds Fiera dividendes canadiens enregistré, Fonds Fiera dividendes américains enregistré, Fonds Fiera actions mondiales de base enregistré, Fonds Fiera actions privilégiées canadiennes enregistré, Fonds Oakmark actions américaines enregistré, Fonds Oakmark actions internationales enregistré, Catégorie Fiera obligations canadiennes, Catégorie Loomis Sayles



diversifiée mondiale obligations de sociétés, Catégorie Fiera équilibrée stratégique, Catégorie Fiera équilibrée intrinsèque, Catégorie Fiera dividendes canadiens, Catégorie Fiera dividendes américains, Catégorie Fiera actions mondiales de base, Catégorie Fiera actions privilégiées canadiennes, Catégorie Oakmark actions américaines et Catégorie Oakmark actions internationales. Tous ces fonds communs de placement à l'intention des investisseurs individuels étaient auparavant gérés par Fiera Investissements S.E.C. (« **Fiera Investissements** ») (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Partenariat avec Natix Investment Managers S.A.* » de la présente notice annuelle).

Dans le cadre de cette entente, Canoe a retenu les services de Fiera Capital afin qu'elle agisse comme sous-conseiller pour certains des fonds susmentionnés.

Fiera Investissements a liquidé ses opérations et, le 31 juillet 2020, Fiera Investissements et son commandité, Fiera Investissements Limitée, ont été officiellement dissoutes. Fiera Investissements a également abandonné ses inscriptions relatives aux valeurs mobilières le 31 juillet 2020.

## **FAITS SAILLANTS DE 2019**

### **Changements à la direction**

Le 2 décembre 2019, Gabriel Castiglio s'est joint à la Société à titre de vice-président exécutif, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général et Thomas Di Stefano a été promu au poste de chef de la conformité par intérim en remplacement de Violaine Des Roches.

Le 11 juin 2019, Kanesh Lakhani chef de la direction de la division européenne, a annoncé sa démission avec prise d'effet en date du 30 septembre 2019. Vincent Duhamel s'est acquitté des responsabilités de M. Lakhani jusqu'en mars 2020, lorsqu'il a été nommé vice-président du conseil d'administration (voir la rubrique « *Évolution générale des activités — Faits saillants de 2020 — Changements à la direction* »).

Le 5 septembre 2019, Michael Quigley s'est joint à l'équipe de direction de la division canadienne de la Société à titre de vice-président exécutif et chef des Marchés institutionnels et a été promu au poste de vice-président exécutif et chef mondial de la distribution le 6 avril 2020 à la suite de la transition de la Société d'un modèle régional à un modèle mondial.

### **Acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc.**

Le 16 août 2019, la Société a acquis GAF, une société de gestion de placements ontarienne axée sur les placements institutionnels et les investissements guidés par le passif d'assurance, dont les ASG s'élevaient à environ 10,9 G\$ au 31 juillet 2019 (l'« **acquisition de GAF** »).

À la clôture de l'acquisition de GAF, la dénomination de GAF a été modifiée pour celle de Gestion de fonds Fiera Capital Inc. Le 1<sup>er</sup> septembre 2019, Fiera Capital a fusionné avec GFFC et, par conséquent, Fiera Capital est devenue le gestionnaire de fonds d'investissement et le gestionnaire de portefeuille des fonds suivants : le Fonds d'obligations à court terme imaxx, le Fonds d'obligations canadiennes imaxx, le Fonds d'actions de croissance imaxx, le Fonds canadien à versement fixe imaxx, le Fonds mondial à versement fixe imaxx, le Fonds canadien de dividendes Plus imaxx et le Fonds Fiera SFI – Obligations canadiennes univrs (auparavant, le Fonds d'obligations canadiennes Gestion d'actifs Foresters).

### Financement par prise ferme de 2019

Le 9 juillet 2019, Fiera Capital a réalisé son placement public par voie de prise ferme pour un produit brut total d'environ 110 M\$, y compris la levée intégrale de l'option de surallocation des preneurs fermes (le « **placement de 2019** ») de débentures non garanties subordonnées de premier rang à 5,60 % échéant le 31 juillet 2024 (les « **débentures de 2024** ») au moyen d'un prospectus simplifié daté du 26 juin 2019. Pour de plus amples renseignements, voir les rubriques « *Description de la structure du capital - Débentures de 2024* » et « *Contrats importants – Acte de fiducie de 2019* » de la présente notice annuelle.

Dans le cadre du placement de 2019, Fiera Capital a conclu une convention de prise ferme datée du 18 juin 2019 avec Marchés mondiaux CIBC Inc. et RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., à titre de coteneurs de livres, ainsi qu'avec Valeurs mobilières Desjardins Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et Scotia Capitaux Inc. (agissant collectivement en qualité de preneurs fermes cochefs de file) et avec Valeurs mobilières TD Inc., GMP Valeurs mobilières S.E.C., Corporation Canaccord Genuity et Raymond James Ltée.

Environ 70 M\$ du produit net du placement de 2019 a été utilisé par Fiera Capital pour financer le paiement de la tranche au comptant du prix d'achat dans le cadre de l'acquisition d'Integrated Asset Management Corp. (« **IAM** ») (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Acquisition d'Integrated Asset Management Corp.* » de la présente notice annuelle), ainsi que de l'acquisition des activités canadiennes et des fonds d'investissement de Natixis Investment Managers Canada Corp. (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Partenariat avec Natixis Investment Managers S.A.* » de la présente notice annuelle) et de GAF (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2019 – Acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc.* » de la présente notice annuelle). Le solde du produit net a été affecté à la réduction des dettes aux termes des facilités de crédit de la Société et aux fins générales de l'entreprise.

### Acquisition d'Integrated Asset Management Corp.

Le 3 juillet 2019, la Société a acquis IAM aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par la cour en vertu de la LSAO (la « **transaction IAM** »).

La contrepartie de la transaction IAM s'est élevée au total à environ 74 M\$, soit 64 M\$ pour la valeur d'entreprise totale d'IAM et 10 M\$ de liquidités rajustées disponibles en date de la clôture. La contrepartie versée par Fiera Capital aux actionnaires d'IAM était constituée d'environ 55,5 M\$ en espèces et de 18,5 M\$ d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Un total de 1 614 297 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ont été émises à un prix de 11,459 4 \$ par action, lequel a été établi selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») durant les cinq jours de bourse se terminant le 28 juin 2019.

En outre, les actionnaires d'IAM ont reçu une contrepartie conditionnelle sous la forme d'un certificat de valeur garantie (un « **CVG** ») pour chaque action d'IAM détenue. Les CVG représentent le droit éventuel de leurs porteurs de recevoir une part proportionnelle du versement global en espèces de Fiera Capital fondé sur les honoraires incitatifs (déduction faite des primes aux employés applicables, et de certaines taxes et dépenses) (les « **honoraires incitatifs nets** ») à percevoir par les sociétés affiliées d'IAM (qui sont maintenant des sociétés affiliées de Fiera Capital) en lien avec la gestion de deux fonds immobiliers, l'un d'entre eux étant arrivé à échéance en 2021 et l'autre devant arriver à échéance en 2024. Les porteurs de CVG ont reçu des paiements relativement à l'un de ces fonds le 20 juillet 2020 et le 31 janvier 2022. Tout montant additionnel qui peut devenir payable aux porteurs de CVG à une date ultérieure est incertain et sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment la juste valeur marchande de l'immobilier sous-jacent au moment du calcul de tout honoraire incitatif net. Il n'est pas possible d'estimer le montant additionnel qui pourrait être versé, s'il y a lieu, au titre des CVG, et il est possible qu'aucun versement additionnel ne soit effectué au titre des CVG.

Les activités et l'équipe des placements liés à la dette privée d'IAM ont été intégrées à celles de Fiera Dette Privée inc. (auparavant, Fiera Financement Privé inc.), une filiale indirecte en propriété exclusive de Fiera Capital, et les activités et l'équipe du secteur de l'immobilier industriel d'IAM ont été intégrées à celles de Fiera Real Estate (auparavant, Fiera Immobilier), une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société.

Le 3 juillet 2019, la dénomination de Fiera Financement Privé inc. a été remplacée par « Fiera Dette Privée inc. » et la dénomination de Fiera Immobilier Limitée a été remplacée par « Fiera Real Estate Investments Limited ».

### Adoption d'un régime de réinvestissement des dividendes

Le 30 mai 2019, la Société a adopté un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD »). Le RRD offre aux actionnaires de Fiera Capital la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces déclarés sur leurs actions dans des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles, sans payer de commission de courtage ou de frais de service.

### Partenariat avec Natixis Investment Managers S.A.

Le 9 mai 2019, Fiera Capital a conclu un partenariat stratégique avec Natixis qui a fait de Fiera Capital la plateforme de distribution canadienne privilégiée de Natixis. Les transactions décrites ci-dessous ont été conclues dans le cadre du partenariat susmentionné ou en lien avec celui-ci.

### Acquisition d'actions par Natixis et rachat d'actions

Gestionnaires de Placements Natixis Canada Holding Ltée (« **Natixis Canada Holdings** »), une filiale canadienne en propriété exclusive de Natixis, a acquis 8 230 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A auprès d'une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada (« **Banque Nationale** ») et 2 450 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A auprès de DJM Capital inc. (« **DJM Capital** »), pour un total de 10 680 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à un prix d'achat égal à 12,00 \$ par action (le « **prix d'achat** »), représentant une contrepartie totale de 128 160 000 \$ (l'« **acquisition d'actions par Natixis** »). Fiera Capital a racheté à des fins d'annulation à une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale 2 450 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à un prix par action égal au prix d'achat, pour une contrepartie totale de 29 400 000 \$ (le « **rachat d'actions** »). La clôture et le règlement de l'acquisition d'actions par Natixis et du rachat d'actions ont été réalisés en même temps le 9 mai 2019.

Dans le cadre de l'acquisition d'actions par Natixis, Natixis Canada Holdings, Jean-Guy Desjardins et Fiera S.E.C. ont conclu une convention de vote/convention d'option de vente (la « **convention de vote/convention d'option de vente Natixis** ») le 9 mai 2019. De plus, Natixis Canada Holdings et Fiera S.E.C. ont conclu une convention d'option d'achat le 9 mai 2019 (la « **convention d'option d'achat Natixis** »). La convention de vote/convention d'option de vente Natixis et la convention d'option d'achat Natixis ont été résiliées, avec prise d'effet le 14 janvier 2022, dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis.

### Entente de distribution

Fiera Capital et Natixis ont conclu l'entente de distribution aux termes de laquelle Fiera Capital a convenu de distribuer les stratégies de placement de Natixis à ses clients institutionnels, ses clients de gestion privée et ses clients de détail canadiens, et Natixis a convenu d'offrir sur les marchés mondiaux les stratégies de placement complémentaires de Fiera Capital, comme la série de stratégies de placement sur les marchés privés de la Société, par l'intermédiaire de son groupe Dynamic Solutions, s'il y a lieu. Les membres du même groupe que Natixis conservent les droits de distribution directe aux clients.

### Acquisition de Natixis Canada

Le 3 juillet 2019, Fiera Capital a acquis les activités canadiennes et les fonds d'investissement de Natixis par l'acquisition de Natixis Investment Managers Canada Corp., la société mère de Gestionnaires de placements Natixis Canada S.E.C. (« **Natixis Canada S.E.C.** »), qui agit à titre de fiduciaire, de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille pour des fonds d'investissement dont les titres sont placés auprès du public et par voie de placements privés ayant des ASG d'environ 1,8 C\$ CA au 31 mars 2019.

La dénomination de Natixis Canada S.E.C. a été changée à « Fiera Investissements » le 3 juillet 2019. Fiera Investissements est demeurée fiduciaire, gestionnaire de fonds d'investissement et gestionnaire de portefeuille des fonds jusqu'à la vente des droits de gestion de ces fonds à Canoe (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2020 – Vente des fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels de Fiera Investissements* » de la présente notice annuelle).

### Acquisition de Palmer Capital Partners Limited

Le 3 avril 2019, la Société a acquis une participation de 80 % dans Palmer Capital Partners Limited (« **Palmer Capital** »), un gestionnaire de placement immobilier établi à Londres qui, en décembre 2018, comptait plus de 800 M€ d'ASG et 260 M€ de plus gérés par l'entremise des coentreprises de huit sociétés immobilières régionales dans lesquelles elle est actionnaire minoritaire. L'acquisition a été réalisée par l'entremise de Fiera Real Estate.

Aux termes de la convention d'achat, la participation de 80 % devant être acquise indirectement par la Société comportait une valeur comptable de 40 M€ et une valeur d'entreprise de 30 M€. Du prix d'achat payable par Fiera Capital, un montant de 10 M€ a été réglé au moyen de l'émission de 1 430 036 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, émises à un prix de 12,3038 \$ par action, déterminé au moyen du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la TSX durant les dix jours de bourse consécutifs précédant la date qui tombe deux jours ouvrables avant la date de clôture. Les actionnaires-cadres de Palmer Capital ont conservé une participation de 20 % dans Palmer Capital.

Aux termes des modalités de la convention d'achat d'actions, Fiera Capital, par l'entremise de Fiera Real Estate, a le droit, mais non l'obligation, d'acquérir la participation de 20 % dans Palmer Capital conservée par les actionnaires-cadres (le « **droit d'achat relatif à Palmer** »). Ce droit peut être exercé par Fiera Real Estate dans les 10 jours ouvrables suivant le 30 avril 2022 ou dans les 10 jours ouvrables suivant le 30 avril de toute année par la suite. De plus, les actionnaires-cadres de Palmer Capital ont le droit, mais non l'obligation de faire en sorte que Fiera Real Estate acquière la participation de 20 % qu'ils détiennent dans Palmer Capital (le « **droit de vente relatif à Palmer** »). Le droit de vente relatif à Palmer peut être exercé en partie par les actionnaires-cadres de Palmer Capital dans les 10 jours ouvrables suivant le 31 mars 2022 et pourra être exercé en totalité par les actionnaires-cadres de Palmer Capital dans les 10 jours ouvrables suivant le 31 mars 2023 ou le 31 mars de toute année par la suite. Le prix d'exercice pour le droit d'achat relatif à Palmer et le droit de vente relatif à Palmer correspond à un prix prescrit calculé en fonction d'un multiple des bénéfices avant intérêts, impôts et amortissement tel que défini dans la convention d'achat d'actions.

En date du 6 janvier 2020, la dénomination de Palmer Capital a été changée à « Fiera Real Estate UK Limited » (« **Fiera Real Estate UK** »). Fiera Real Estate UK est la division britannique de Fiera Real Estate, faisant partie des possibilités de placement sur les marchés privés de Fiera Capital.

## Vente de Fonds Fiera Capital inc. et des anciens Fonds mutuels Fiera Capital

Le 22 février 2019, Canoe, une société canadienne de fonds communs de placement, a acquis Fonds Fiera Capital inc. et les droits de gestion des neuf fonds communs de placement destinés aux investisseurs individuels suivants (collectivement appelés les « anciens Fonds mutuels Fiera Capital ») : le Fiera Capital Fonds diversifié d'obligations, le Fiera Capital Fonds de revenu et de croissance, le Fiera Capital Fonds de revenu élevé, le Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base, le Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, le Fiera Capital Fonds d'actions américaines, le Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, le Fiera Capital Fonds d'actions internationales et le Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales (l'« opération avec Canoe »).

Dans le cadre de l'opération avec Canoe, Canoe a retenu les services de Fiera Capital à titre de sous-conseiller pour certains des anciens Fonds mutuels Fiera Capital. À la clôture, Canoe est devenue le fiduciaire, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des anciens Fonds mutuels Fiera Capital.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

---

### GÉNÉRALITÉS

Fiera Capital est une société de gestion de placement indépendante de premier plan avec une présence croissante à l'échelle mondiale qui, au 31 décembre 2021, avait des ASG de 188,3 G\$. La Société offre des solutions multi-actifs et personnalisées tirant parti d'un vaste éventail de catégories d'actifs sur les marchés publics et privés. Ses stratégies s'adressent à une clientèle institutionnelle, de détail et de gestion privée établie en Amérique du Nord, en Europe et dans les principaux marchés d'Asie.

Au 31 décembre 2021, la Société comptait environ 844 employés, y compris environ 239 professionnels d'investissement.

La gamme mondiale de solutions axées sur les marchés publics de Fiera Capital couvre toute une gamme de stratégies, visant tant les sociétés à petite capitalisation que les sociétés à grande capitalisation, y compris des stratégies adaptées aux besoins de nos marchés et des stratégies d'actions mondiales, des stratégies macroéconomiques descendantes et des stratégies spécialisées à revenu fixe, de même que des stratégies non traditionnelles liquides.

En ce qui a trait aux marchés privés, la plateforme de placement pour les marchés privés diversifiée à l'échelle mondiale de la Société est en croissance constante et propose des caractéristiques distinctes et durables de ratio rendement-risques à nos clients grâce à des stratégies de placement dans les secteurs de l'immobilier, de la dette privée, des infrastructures, de l'agriculture et des capitaux privés. Bien que chacune des catégories d'actifs possède des caractéristiques qui lui sont propres, la catégorie de placement sur les marchés privés dans son ensemble retient l'attention des actionnaires de plus en plus dans les dernières années en raison de ses caractéristiques de placement, offrant des rendements attrayants avec un faible degré de volatilité et une corrélation aux actifs des marchés publics, de même que des flux de trésorerie stables et prévisibles.

L'approche en matière de placement de la Société correspond à une répartition du capital génératrice de valeur qui est orientée à l'aide de processus appliquant des pratiques stratégiques et tactiques de répartition de l'actif aux stratégies de placements sur les marchés mondiaux publics et privés, en vue d'obtenir des résultats de placement supérieurs et constants pour le compte de nos clients.

## Nos clients

L'excellence des interactions avec les investisseurs est essentielle à la croissance et au succès de Fiera Capital. Les services offerts aux clients de Fiera Capital sont organisés en fonction de leurs besoins. Fiera Capital a pour objectif d'offrir à chacun de ses clients des conseils de pointe dans le secteur, et ce, de manière personnalisée.

Fiera Capital ne dépend pas d'un seul client, et au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, aucun client ne représentait plus de 10 % des revenus consolidés de la Société.

## Clients institutionnels

Le groupe diversifié des clients institutionnels de Fiera Capital à l'échelle mondiale comprend les fonds de retraite de plusieurs grandes sociétés et institutions financières, des fonds de dotation, des fondations, des organismes religieux et des organisations caritatives, et des fonds du secteur public d'importantes municipalités et universités. La Société gère les comptes de ses clients sur une base individuelle et commune.

## Intermédiaires financiers

Fiera Capital entretient des relations avec des clients institutionnels et de gestion privée qui sont gérées par des intermédiaires financiers agissant comme partenaires stratégiques, comme des banques et les membres de leur groupe, des compagnies d'assurance et des réseaux de conseillers financiers indépendants.

La Société s'associe également avec des partenaires et des intermédiaires financiers, agissant à titre de sous-conseillère relativement à la gestion de leurs fonds communs de placement, fonds en gestion commune et fonds négociés en bourse qui investissent dans une variété de catégories d'actifs. Ces relations de sous-conseiller sont un moyen d'offrir aux investisseurs individuels et aux investisseurs bien nantis et fortunés l'occasion de tirer avantage de l'étendue des stratégies de placement de la Société et de son expérience approfondie du secteur. Au 31 décembre 2021, la Société gérait environ 98 fonds de Fiera Capital et agissait à titre de sous-conseiller pour environ 34 fonds gérés par des intermédiaires financiers, dont, notamment, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., Banque Nationale Investissements Inc. et Canoe.

## Clients de gestion privée

Le groupe de gestion privée de Fiera Capital fournit des services de gestion d'actifs à des particuliers fortunés, des gestionnaires de grandes fortunes, ainsi que des fondations, des fiducies et des patrimoines familiaux. La philosophie de placement de la Société en matière de gestion privée met l'accent sur le rendement absolu et la préservation du capital. Elle vise à atteindre ces objectifs en misant sur la répartition optimale des stratégies de placement sur les marchés publics et privés au moyen d'un processus de placement qui comprend l'analyse des placements courants des clients et de leur situation personnelle, l'élaboration d'un énoncé de politique de placement sur mesure et la mise en œuvre de décisions en matière de répartition tactique et stratégique de l'actif.

## Philosophie de placement

Fiera Capital est une société de gestion de placement axée sur la recherche. Elle croit qu'une analyse disciplinée et méthodique, combinée à un processus de placement rigoureux, constitue la pierre d'assise de rendements supérieurs. Son modèle de gestion active met l'accent sur le travail d'équipe ainsi que sur le libre échange d'idées au sein de notre équipe chevronnée de professionnels du placement.

Chez Fiera Capital, la recherche est bien plus qu'une spécialité confinée à un département précis. Elle est au cœur même de l'approche de placement de la Société et constitue la base de tous ses processus de gestion. Son expertise interne de recherche fondamentale se manifeste sous plusieurs formes :

- > une recherche indépendante fondamentale ascendante constitue la pierre angulaire de toutes ses stratégies relatives aux titres de participations et aux titres à revenu fixe orientés vers le crédit. Les équipes effectuent des centaines de rencontres en entreprise et entrevues avec les équipes de direction annuellement;
- > une recherche fondamentale descendante rigoureuse, non liée à l'analyse de courtiers externes ni à celle des agences de notation, constitue la pierre d'assise de ses stratégies à revenu fixe gérées activement. Cette approche se traduit par des opinions indépendantes des tendances du marché;
- > une recherche fondamentale interne sur l'économie et les marchés est au cœur de son processus de répartition de l'actif, lequel a été conçu pour optimiser les rendements tout en s'efforçant de préserver le capital, et ce, quel que soit le contexte du marché;
- > en combinant une construction de portefeuilles disciplinée à de solides valeurs entrepreneuriales, Fiera Capital peut offrir des solutions innovatrices et personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients.

La gestion du risque est l'un des piliers de la philosophie de placement de Fiera Capital. Intégrée à tous ses processus de placement se trouve une approche rigoureuse en matière de gestion des risques qui vise l'atteinte de rendements optimaux en fonction d'un degré de risque approprié. De plus, le suivi d'un ensemble d'indicateurs de risque est effectué par l'équipe d'analyse des placements de Fiera Capital, assurant ainsi une indépendance totale de la fonction de placement.

La Société a l'obligation d'agir avec diligence, d'une manière professionnelle et responsable et dans le meilleur intérêt de ses clients afin de créer de la valeur durable à long terme. Son mandat consiste à obtenir les meilleurs rendements possibles pour ses clients, tout en respectant les contraintes liées au risque de chaque politique de placement.

### **Équipes de placement de Fiera Capital**

Les professionnels du placement de Fiera Capital, y compris les gestionnaires de portefeuille et leurs équipes, regroupent un grand nombre de personnes qualifiées en gestion d'actifs. Les équipes de Fiera Capital possèdent des stratégies de croissance éprouvées visant à servir les clients qui cherchent à mettre en œuvre un large éventail de stratégies par l'entremise de comptes gérés et de fonds gérés et positionnent la Société pour répondre et s'adapter de façon satisfaisante à la conjoncture du marché et aux différents contextes de placement.

La Société estime qu'une approche souple en matière de placement et une structure sous forme d'équipes autonomes confèrent à ses équipes la capacité d'adopter des techniques d'intégration conformes à leur philosophie de placement respective. De ce fait, en utilisant une grande variété de styles de placement et un éventail diversifié de stratégies de placement à travers une multitude de catégories d'actif et d'échelles de risque, Fiera Capital peut compter sur des équipes en synergie qui cherchent à tirer parti des offres les plus variées et les plus innovantes de cette industrie mondiale pour élaborer des stratégies répondant aux besoins uniques de chaque client. Ce modèle intégré offre aux clients de la Société l'envergure, les ressources et le rayonnement dignes d'un gestionnaire d'actifs mondial ainsi que l'approche axée sur le client caractérisant les sociétés offrant un éventail de stratégies.

### Partenariats de sous-conseiller

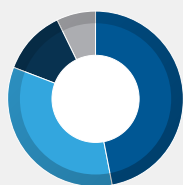
Fiera Capital a également établi des partenariats de sous-conseiller avec des tiers aux fins de la gestion des comptes de ses clients, notamment le partenariat de sous-conseiller établi avec StonePine le 31 janvier 2022, aux termes duquel StonePine supervise les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital, lesquelles totalisaient environ 65,6 G\$ en ASG au 31 décembre 2021 (pour de plus amples renseignements, voir les rubriques « Évolution générale des activités - Faits saillants de 2021 et faits récents de 2022 - Partenariat de sous-conseiller avec StonePine » et « Contrats importants - Accord de transaction et accord de sous-conseiller avec StonePine » de la présente notice annuelle).

### Produits d'exploitation

Les produits de la Société sont formés (i) des honoraires de gestion de base, (ii) des honoraires de performance, (iii) de la quote-part des bénéfices provenant de coentreprises et de partenaires, et (iv) des autres revenus. La Société classe ses produits en deux plateformes de placement et trois réseaux de distribution : les plateformes associées aux stratégies de placement pour les marchés publics et les marchés privés et les réseaux de distribution des marchés institutionnels, des intermédiaires financiers et de la gestion privée. Les honoraires de gestion de base sont calculés en fonction des ASG et pour chaque réseau de distribution, le calcul des produits est essentiellement basé sur la valeur moyenne des ASG à la clôture de chaque jour, mois ou trimestre civil, conformément aux dispositions contractuelles. La Société perçoit aussi des honoraires de performance dans le cadre de certains mandats. Les produits comprennent également la quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées dans lesquelles la Société possède des participations. Les autres produits, qui ne sont pas attribués à un réseau de distribution, sont principalement tirés des frais de courtage et des honoraires de consultation, dont le montant n'est pas fonction des ASG, des frais d'engagement et frais d'opérations découlant des stratégies de placement sur les marchés privés, ainsi que des profits ou pertes réalisés sur les contrats de change à terme. Au 31 décembre 2021, les produits totalisaient 749,9 M\$. Vous trouverez ci-dessous une répartition détaillée des produits de Fiera Capital, présentée selon le réseau de distribution, la catégorie d'actif et la région géographique.

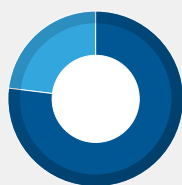
#### Produits totaux par réseau de distribution, par plateforme de placement et par région (en M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021)

##### Réseaux de distribution



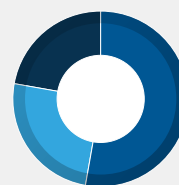
■ Institutionnel	<b>349,8 \$</b>	47 %
■ Intermédiaires financiers	<b>254,8 \$</b>	34 %
■ Gestion privée	<b>93,3 \$</b>	12 %
■ Autres <sup>1</sup>	<b>52,0 \$</b>	7 %
<b>Total</b>	<b>749,9 \$</b>	<b>100 %</b>

##### Catégories d'actif



■ Marchés publics	<b>574,7 \$</b>	77 %
■ Marchés privés	<b>175,1 \$</b>	23 %
<b>Total</b>	<b>749,9 \$</b>	<b>100 %</b>

##### Régions



■ Canada	<b>398,1 \$</b>	53 %
■ États-Unis	<b>185,7 \$</b>	25 %
■ Europe et autres	<b>166,1 \$</b>	22 %
<b>Total</b>	<b>749,9 \$</b>	<b>100 %</b>

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

1) Comprend les honoraires de performance, la quote-part des bénéfices provenant de coentreprises et de partenaires et les autres revenus, qui ne sont pas attribués à un réseau de distribution.



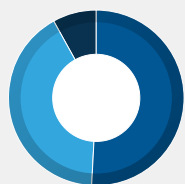
## ASG

Les ASG de Fiera Capital renvoient aux actifs totaux gérés par la Société ou à l'égard desquels elle agit à titre de sous-conseiller, y compris les stratégies offertes aux clients de Fiera Capital mais gérées par des tiers.

Fiera Capital tire ses produits principalement des ASG. Ses produits sont, pour la plupart, calculés en pourcentage des ASG de la Société. La variation des ASG de la Société est fonction (i) du montant des nouveaux mandats dans les marchés publics, des nouvelles souscriptions et des capitaux engagés mais non déployés dans les marchés privés; (ii) du montant des mandats perdus; (iii) du montant des rentrées et des sorties d'actifs des clients existants ainsi que des remboursements de capital et des distributions de revenus par les fonds; (iv) de la hausse ou de la baisse de la valeur marchande des actifs détenus dans le portefeuille de placements et de l'incidence des taux de change; et (v) des rentrées et des sorties d'ASG découlant d'acquisitions et de cessions d'entreprises. Les ASG comprennent les capitaux engagés mais non déployés qui représentent les capitaux engagés par les investisseurs dans les stratégies de placement des marchés privés de la Société qui n'ont pas encore été déployés. Les capitaux engagés qui ont été déployés n'ont pas d'incidence sur les ASG dans leur ensemble. Les ASG totalisaient 188,3 G\$ au 31 décembre 2021. Ci-dessous se trouve une répartition détaillée des ASG de Fiera Capital, présentée selon le réseau de distribution, la catégorie d'actif et la région géographique.

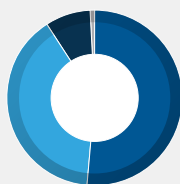
### ASG par réseau de distribution, par catégorie d'actif et par région (en G\$ au 31 décembre 2021)

#### Réseaux de distribution



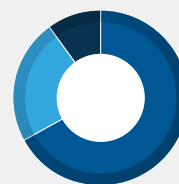
■ Institutionnel	<b>95,6 \$</b>	51 %
■ Intermédiaires financiers	<b>77,9 \$</b>	41 %
■ Gestion privée	<b>14,8 \$</b>	8 %
<b>Total</b>	<b>188,3 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Catégories d'actif



■ Marchés publics - Actions	<b>97,2 \$</b>	52 %
■ Marchés publics - Revenu fixe	<b>74,7 \$</b>	40 %
■ Marchés privés	<b>15,9 \$</b>	8 %
■ Stratégies non traditionnelles/autres <sup>1</sup>	<b>0,6 \$</b>	<1 %
<b>Total</b>	<b>188,3 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Régions



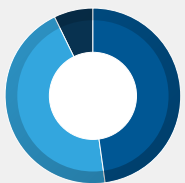
■ Canada	<b>125,7 \$</b>	67 %
■ États-Unis	<b>43,2 \$</b>	23 %
■ Europe et autres	<b>19,4 \$</b>	10 %
<b>Total</b>	<b>188,3 \$</b>	<b>100 %</b>

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

1) Les stratégies de placement non traditionnelles liquides sont prises en compte dans la plateforme de placement pour les marchés publics de la Société.

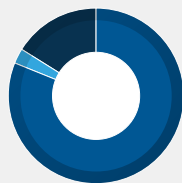
### ASG par plateforme de placement et par réseau de distribution (en G\$ au 31 décembre 2021)

#### Marchés publics



■ Institutionnel	<b>82,7 \$</b>	48 %
■ Intermédiaires financiers	<b>77,5 \$</b>	45 %
■ Gestion privée	<b>12,3 \$</b>	7 %
<b>Total</b>	<b>172,4 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Marchés privés



■ Institutionnel	<b>12,9 \$</b>	67 %
■ Intermédiaires financiers	<b>0,4 \$</b>	23 %
■ Gestion privée	<b>2,5 \$</b>	10 %
<b>Total</b>	<b>15,9 \$</b>	<b>100 %</b>

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

## Investissement responsable

La Société adhère aux normes les plus élevées en matière de gouvernance et de gestion du risque et exerce ses activités en toute transparence et en toute intégrité afin de créer de la valeur à long terme pour ses clients. L'investissement responsable est au cœur de notre philosophie de placement et Fiera Capital est d'avis que les organisations qui comprennent et gèrent efficacement les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »), ainsi que les risques et occasions connexes, créent généralement des activités et actifs plus résilients et de qualité supérieure et qu'en conséquence, elles sont mieux placées pour apporter une valeur durable à long terme. Fiera Capital est fière d'avoir été l'un des premiers signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2009. Le 3 août 2021, la Société a annoncé qu'elle s'est jointe à l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à travailler de manière proactive vers l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, et soutenant les efforts plus vastes pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius. L'initiative vise à contraindre le secteur de la gestion d'actifs à jouer un rôle plus concret dans la lutte contre les changements climatiques et elle est dirigée par les UNPRI.

Le 31 mai 2021, la Société a également annoncé que son Fonds Fiera Multi-stratégies - Revenu a investi dans les obligations pour le développement durable récemment émises par la Banque mondiale. La Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, Aaa/AAA) a émis des obligations pour le développement durable échéant à cinq ans pour un montant de 37,275 milliards de pesos colombiens (équivalent de 10 M\$ US). Fiera Capital était le seul investisseur dans cette transaction.

Pour en savoir davantage sur les différentes manières dont la Société intègre l'investissement responsable à sa plateforme de placement, nous vous invitons à consulter le Rapport d'investissement responsable 2020 de la Société disponible à la page « Investissement responsable » de son site Web.

## Responsabilité sociale d'entreprise

En outre, l'approche de Fiera Capital à l'égard de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) s'arrime étroitement à ses valeurs d'intégrité, de collaboration, d'innovation et d'excellence, ainsi qu'à sa mission de créer de la richesse durable pour ses clients. La Société aspire à l'excellence en adoptant de solides pratiques de gestion, en appliquant de sains principes d'affaires et en adoptant une conduite éthique de haut niveau.

### Capital humain et diversité, équité et inclusion

Fiera Capital comprend que son plus précieux actif est son capital humain. Par conséquent, la Société est consciente de sa responsabilité d'offrir un milieu de travail sain et gratifiant dans lequel ses employés disposent des outils nécessaires pour réussir. Fiera Capital s'efforce de promouvoir une culture diversifiée et inclusive qui permet à chacun de réaliser son plein potentiel tout en accomplissant un travail utile pour contribuer à la prospérité de toutes les parties prenantes de Fiera Capital.

Dans le contexte de l'actuelle pandémie, la Société a pris d'importantes mesures pour aider ses employés à affronter les défis posés par cette situation sans précédent. Fiera Capital a activement sondé ses employés sur leur santé et leur bien-être tout en leur demandant leur avis sur l'avenir du travail chez Fiera Capital. À la lumière des commentaires reçus, la Société a pris des mesures pour accroître ses capacités sur plusieurs fronts.

### Santé et bien-être

En 2021, Fiera Capital a lancé des initiatives liées à la santé, comme l'octroi à chaque employé de cinq jours de mieux-être supplémentaires au cours de l'année. La Société a également amélioré sa couverture d'assurance en santé mentale et a fourni des trousseaux technologiques et des contributions pécuniaires pour aider les nouveaux employés à établir leur bureau à domicile. Des activités de mieux-être et des outils de conditionnement physique ont également été mis en place pour soutenir les employés à l'échelle mondiale tout au long de l'année.

### Nouvelles méthodes de travail

Fiera Capital est consciente que la pandémie et la concurrence pour les talents ont profondément modifié le milieu de travail, et ont rendu davantage nécessaire la mise en place d'un milieu de travail plus dynamique et innovant pour attirer et retenir les employés. En réponse, la Société a créé un environnement de travail hybride qui permet à ses employés du monde entier de choisir les options de travail qui répondent le mieux à leurs besoins, en collaboration avec leurs gestionnaires, afin de stimuler la productivité et enrichir l'expérience des employés.

### Apprentissage et perfectionnement

L'apprentissage et le perfectionnement sont des moteurs importants de l'engagement des employés et permettent aux talents de Fiera Capital de croître sur les plans personnel et professionnel tout en contribuant au succès de la Société.

Afin de mieux soutenir ses employés à mesure qu'ils s'adaptent aux nouvelles façons de travailler, Fiera Capital a lancé un nouveau programme de formation sur le milieu de travail hybride pour aider les gestionnaires à apprendre comment développer une mentalité axée sur le travail hybride, favoriser l'autonomie, maximiser le potentiel, réduire au minimum les biais et tenir des réunions efficaces. La Société a également lancé une série d'ateliers de formation et de sensibilisation à l'intention de tous les employés qui mettent l'accent sur l'engagement, l'innovation et la création d'un milieu de travail plus inclusif. De plus, Fiera Capital a révisé son programme de stages et a lancé un nouveau programme de rotation des diplômés au sein des services des finances et de la comptabilité afin de soutenir et de développer un large éventail de compétences chez les stagiaires.

### Diversité, équité et inclusion

Fiera Capital est d'avis que la diversité des idées et des points de vue favorise sa capacité à générer des solutions novatrices qui lui permettent d'anticiper les besoins de ses clients.

Au printemps 2021, la Société a mené un sondage sur l'inclusion auquel ont participé ses employés à l'échelle mondiale. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce sondage ont permis à la Société d'établir les fondements d'une feuille de route quinquennale exhaustive en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et d'établir des objectifs à cet égard. Le plan détaillé comprend des initiatives de soutien et de formation, une attention particulière portée aux programmes et aux politiques de ressources humaines ainsi que des cibles précises visant à accroître l'inclusion des femmes dans les postes de direction et la représentation des groupes ethniques et sous-représentés d'ici 2026. Fiera Capital utilisera également les données du sondage comme point de référence pour mesurer les progrès réalisés et définir la responsabilité.

Parmi les progrès importants réalisés en 2021, Fiera Capital a créé un nouveau poste de directeur, Diversité, équité et inclusion et a renforcé son comité RSE - Diversité, équité et inclusion, composé de 20 dirigeants et de 27 ambassadeurs provenant de l'ensemble de nos bureaux mondiaux. Ces personnes agissent comme champions de la diversité et de l'inclusion et dirigent et soutiennent les efforts visant à faire progresser les initiatives de la feuille de route quinquennale de la Société. Le comité relève directement du président exécutif du conseil de Fiera Capital et fait régulièrement des mises à jour au conseil ainsi qu'à son comité des candidatures et de la gouvernance.

En ce qui a trait à la diversité, l'équité et l'inclusion, Fiera Capital a également investi dans des outils visant à favoriser le changement à l'échelle de l'organisation, notamment une nouvelle plateforme de recrutement qui améliore la diversité à l'embauche et qui aide à recruter des talents difficiles à trouver. De plus, la Société a accru sa participation au Défi Ambition (Ambition Challenge) de L'effet A afin d'encourager les femmes à faire progresser leur carrière en vue de créer une plus grande égalité. En 2021, plus de 40 femmes de notre organisation mondiale se sont inscrites à ce programme de formation internationale unique en son genre.

## Investissement dans des entreprises innovantes et des entreprises technologiques en démarrage dirigées par des femmes

Le 13 décembre 2021, Accelia Capital a annoncé le lancement d'un nouveau fonds de capital de risque de 50 M\$ qui soutiendra les entreprises technologiques québécoises innovantes, en particulier les entreprises à fort impact, performantes et détenues et dirigées par des femmes, ce qui va en retour favoriser une plus grande diversité dans le secteur. Ce fonds sera soutenu par des investisseurs institutionnels, dont Fiera Capital.

Pour en savoir davantage sur les initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise de la Société, veuillez consulter la page « Responsabilité d'entreprise » du site Web de Fiera Capital.

### Inscriptions et autorités

La Société et certaines de ses filiales sont inscrites dans plusieurs territoires tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessous.

#### Canada

Fiera Capital et ses filiales sont titulaires des inscriptions suivantes afin de fournir des services de gestion d'actifs à des clients résidant au Canada.

	C.-B.	AB	SK	MB	ON	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	YK	T.N.-O.	NU
Gestionnaire de portefeuille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Courtier sur le marché dispensé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestionnaire de fonds d'investissement					✓	✓				✓			
Dérivés				✓ <sup>(1)</sup>	✓ <sup>(2)</sup>	✓ <sup>(3)</sup>							

Notes :

1. Inscription en tant que conseiller en vertu de la *Loi sur les contrats à terme de marchandises* (Manitoba).
2. Inscription en tant que gestionnaire d'opérations sur marchandises (*commodity trading manager*) en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario).
3. Inscription en tant que gestionnaire de portefeuille en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec).

De plus, FCI se prévaut de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international au Québec, Fiera Capital (IOM) Limited (« **Fiera IOM** ») se prévaut de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international en Ontario et au Québec, et Fiera Capital (UK) Limited (« **Fiera UK** ») se prévaut de la dispense d'inscription à titre de courtier international en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.

## États Unis

Les filiales de Fiera Capital ou Fiera Capital (dans le cas de sa Société affiliée participante) sont titulaires des inscriptions et des autorisations suivantes dans le cadre de la fourniture de services de gestion d'actifs aux États Unis ou à des clients américains.

	Conseiller en placement (Investment Adviser) <sup>(1)</sup>	Courtier aux États Unis (US Broker-Dealer) <sup>(1)</sup>	Gestionnaire de fonds marché à terme (Commodity Pool Operator) <sup>(2)</sup>	Société affiliée participante (Participating Affiliate) <sup>(3)</sup>	Conseiller assujéti dispensé (Exempt Reporting Adviser) <sup>(4)</sup>	Gestionnaire de fonds marché à terme dispensé (Exempt Commodity Pool Operator) <sup>(5)</sup>	Conseiller en placement de produits dispensé (Exempt Commodity Trading Advisor) <sup>(6)</sup>
Fiera Capital				✓			
FCI	✓					✓	
Fiera UK	✓					✓	
Fiera IOM	✓						✓
Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd.					✓		✓
Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited					✓		✓
Fiera Capital (Asia) L.P.					✓	✓	✓
Fiera Infrastructure Inc.					✓		

Notes :

1. Inscription auprès de la Securities and Exchange Commission des États Unis (la « SEC »).
2. Inscription auprès de la Commodity Futures Trading Commission des États Unis (la « CFTC »).
3. L'expression « société affiliée participante » (*Participating Affiliate*) s'entend de l'expression utilisée dans les dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permettent aux conseillers en placement inscrits aux États Unis d'utiliser les ressources de conseils en placement de sociétés non américaines membres du même groupe qui ne sont pas inscrites auprès de la SEC. Fiera Capital a convenu de s'en remettre à la compétence de la SEC et des tribunaux américains pour juger toute action intentée en vertu des lois américaines en valeurs mobilières relativement à ses activités à titre de société affiliée participante de FCI.
4. Un conseiller assujéti dispensé au sens de *Exempt Reporting Adviser* (« ERA ») renvoie à un terme utilisé dans le cadre de dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permet à des conseillers de fonds privés d'agir à titre de conseiller en placement aux É.-U. sans devoir s'inscrire auprès de la SEC pourvu que ses clients américains se limitent à des fonds privés admissibles et que les ASG US sont moins de 150 MS. Les ERA sont assujétis à certaines exigences périodiques de déclaration à la SEC et conviennent de se soumettre à la juridiction de la SEC et des tribunaux américains pour les poursuites qui découlent des lois sur les valeurs mobilières américaines et qui se rapportent à leurs activités à titre de ERA.
5. L'expression « gestionnaire de fonds marché à terme dispensé » (*Exempt Commodity Pool Operator*) (« ECPO ») s'entend d'un gestionnaire de fonds marché à terme (*Commodity Pool Operator*) (« CPO ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses fonds marché à terme aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CPO.
6. L'expression « conseiller en placement de produits dispensé » (*Exempt Commodity Trading Advisor*) (« ECTA ») s'entend d'un conseiller en placement de produits (*commodity trading advisor*) (« CTA ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses clients et ses fonds dispensés aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CTA.

## Autres territoires

Fiera Real Estate UK et Fiera UK sont autorisées et réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.

Fiera Capital (Germany) GmbH a été établie en janvier 2021 et a reçu une licence limitée de l'Autorité fédérale de surveillance des services financiers d'Allemagne en août 2021. La licence n'est pas encore active. Les activités de vente et de distribution dans l'Union européenne sont actuellement menées aux termes de la licence de l'agent lié NFS Netfonds Financial Service GmbH basé en Allemagne. Fiera IOM a obtenu une licence de l'Isle of Man Financial Services Authority.

Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd. est titulaire d'une licence délivrée par la Monetary Authority de Singapour pour la prestation de services de gestion de fonds sur les marchés des capitaux et pour le commerce de produits sur les marchés des capitaux; elle est aussi une ERA inscrite auprès de la SEC et une ECTA auprès de la CFTC.

Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited est titulaire d'une licence délivrée par la Securities and Futures Commission de Hong Kong pour la prestation de services de gestion d'actifs de type 9; elle est aussi une ERA inscrite auprès de la SEC et une ECTA auprès de la CFTC.

Fiera Capital (Asia) est inscrite dans la catégorie de personne inscrite (registered person) auprès de la Cayman Islands Monetary Authority; elle est aussi une ERA inscrite auprès de la SEC et une ECPO et une ECTA auprès de la CFTC.

## FACTEURS DE RISQUE

---

### RISQUES LIÉS À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a créé une période de volatilité et d'incertitude sans précédent à l'égard des conditions économiques et de marché mondiales. La Société continue de suivre de près les incidences financières de la pandémie de COVID-19 et les risques associés au marché qui en découlent sur la situation de son capital et sur sa rentabilité si la durée, l'étendue ou l'intensité de la pandémie se poursuivent. Il est impossible de prédire avec certitude la durée et l'étendue globale des conséquences économiques engendrées par la COVID-19, que ce soit à court ou à long terme, tout comme il est impossible de connaître à l'avance les interventions additionnelles des gouvernements et de la banque centrale ou le temps qu'il faudra avant que nous puissions retrouver une économie pleinement ouverte. La Société conserve suffisamment de liquidités pour satisfaire à toutes ses obligations financières dans un avenir prévisible. En dépit de ses liquidités, la Société pourrait subir l'incidence du coût du capital à l'avenir en raison de la perturbation des marchés du crédit ou d'un éventuel changement de la notation liée à la dette de la Société découlant d'une éventuelle reprise économique tardive et lente. Par ailleurs, une volatilité soutenue des marchés pourrait avoir des incidences défavorables sur le rendement des placements de la Société, sur la valeur des actifs et sur les stratégies de placement de la Société (et par conséquent sur les ASG) et sur le cours ou la valeur des titres de la Société et pourrait entraîner une réduction de la valeur de l'achalandage et des immobilisations incorporelles de la Société au cours des périodes ultérieures. L'évaluation des obligations au titre du prix d'achat de la Société pourrait également être affectée si les résultats d'exploitation attendus différaient sensiblement des hypothèses initiales. La pandémie de COVID-19 peut également avoir comme effet d'accentuer certains facteurs de risque qui sont décrits à la présente rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la mesure où la pandémie de COVID-19 a une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers, elle peut également avoir comme effet d'accentuer plusieurs des facteurs de risque qui sont décrits à la présente rubrique « Facteurs de risque ».

### RISQUES LIÉS AU RENDEMENT DES PLACEMENTS ET AUX PLACEMENTS DES ASG

#### Rendement des placements

Un faible rendement des placements, que ce soit par rapport aux concurrents de Fiera Capital ou autrement, pourrait faire en sorte que des clients existants décident de retirer leurs fonds pour investir dans des produits offrant un meilleur rendement, et pourrait nuire à la capacité de Fiera Capital d'attirer de nouveaux clients. De plus, la capacité de Fiera Capital de gagner des honoraires de performance est directement liée au rendement de ses placements et, par conséquent, un faible rendement des placements pourrait faire en sorte que Fiera Capital gagne des honoraires de performance moindres, voire aucuns honoraires de performance.

L'incapacité de Fiera Capital de conserver ses clients existants et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les frais de gestion et les perspectives de rentabilité et de croissance de Fiera Capital.

Fiera Capital ne peut garantir qu'elle réussira à atteindre ou à maintenir un niveau donné d'ASG, ni qu'elle réussira à dégager des rendements relatifs futurs positifs, de conserver ses clients ou d'en attirer de nouveaux.

## Placement des ASG

Les actifs et les stratégies de placement (les « **Placements** ») dans lesquels la Société, ses filiales ou tout sous-conseiller mandaté par la Société ou ses filiales investissent les ASG sont assujettis à des risques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur et/ou le rendement de ces Placements, et par conséquent des ASG. Ces risques comprennent notamment certains ou l'ensemble des risques suivants :

- > le risque lié aux facteurs économiques et aux conditions de marché externes, qui inclut la fluctuation des prix sur les marchés des titres de participation, des titres de créance ou des devises, ou la fluctuation du prix des actifs réels, des marchandises ou des placements alternatifs dans lesquels les ASG sont investis, et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que les environnements réglementaires et les changements qui y sont apportés, l'incertitude économique et les circonstances politiques locales, régionales, nationales et internationales, les désastres naturels et les crises de santé publique;
- > les taux d'intérêt, les taux d'inflation et l'accessibilité du crédit;
- > le risque de change;
- > les techniques spéciales de placement, comme les ventes à découvert, l'utilisation de leviers financiers, la couverture, le recours aux instruments dérivés ou aux options et la concentration des placements, comportent leurs propres risques;
- > le risque lié au fait que le climat concurrentiel dans le secteur des placements pourrait donner lieu à de l'incertitude lorsque vient le temps de cibler et de réaliser des opérations de placement, ce qui pourrait faire en sorte que les modalités de placement soient moins favorables qu'elles ne le seraient autrement;
- > le risque lié au fait que les Placements pourraient être effectués dans des entités sur lesquelles la Société n'exerce aucun contrôle et qu'en conséquence les Placements pourraient être assujettis à des décisions d'affaires, financières ou de gestion avec lesquelles la Société n'est pas d'accord, ou qui ne sont pas dans l'intérêt de la Société;
- > le risque lié au fait que la vérification diligente entreprise à l'égard d'un Placement en particulier pourrait ne pas révéler tous les faits pouvant être pertinents pour déterminer si ce Placement sera favorable.

The failure to appropriately manage and address investment risk could have an adverse impact on Fiera Capital's AUM, management fees, profitability and growth prospects.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS

Les activités de Fiera Capital comportent un certain nombre de risques, y compris, notamment, les risques suivants :

### Concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller

Fiera Capital offre une vaste gamme de stratégies de placements visant à combler les différents besoins de ses investisseurs et qui combinent différentes catégories d'actifs et divers styles de gestion. Une part importante des ASG de la Société est investie dans trois stratégies à l'égard desquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller, soit les stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines. Dans l'ensemble, ces stratégies représentaient environ 65,6 G\$ d'ASG sur les 188,3 G\$ d'ASG de Fiera Capital au 31 décembre 2021.

Fiera Capital ne contrôle pas les activités de StonePine, et StonePine n'a aucune obligation envers Fiera Capital outre ce qui est énoncé aux termes de l'accord de sous-conseiller avec StonePine. StonePine n'est pas tenue d'accepter tout nouvel investisseur dans les stratégies pour lesquelles elle agit à titre de sous-conseiller, et

les clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord sont assujetties à certaines exceptions. Après le 31 janvier 2023, l'une ou l'autre des parties pourra résilier l'accord de sous-conseiller avec StonePine pour raisons de commodité moyennant un préavis de 12 mois, sauf si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital survient. Après la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec StonePine, des restrictions interdisant à StonePine de solliciter des clients de Fiera Capital et d'offrir à ces derniers des stratégies similaires à celles pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller continueront de s'appliquer au cours d'une période de 12 mois (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Contrats importants - Accord de transaction et accord de sous-conseiller avec StonePine* » de la présente notice annuelle).

Un mauvais rendement des stratégies susmentionnées, que ce soit en raison de la volatilité des marchés ou pour toute autre raison, une diminution des frais de gestion liés à ces stratégies, une quantité importante de rachats par des clients qui ont investi dans ces stratégies, le départ de tout professionnel d'investissement clé de StonePine, toute incidence défavorable sur la réputation de StonePine ou de ses professionnels d'investissement, la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec StonePine ou l'incapacité de réaliser les avantages prévus de l'accord de sous-conseiller avec StonePine pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les frais de gestion, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

### **Risque pour la réputation**

Le risque pour la réputation est la possibilité qu'une mauvaise publicité, qu'elle soit vraie ou fausse, puisse entraîner une baisse des bénéfices de Fiera Capital ou une diminution de sa clientèle en raison de l'incidence de cette publicité sur l'image d'entreprise de Fiera Capital. Le risque pour la réputation est inhérent à presque toutes les opérations commerciales de Fiera Capital, même si elles respectent toutes les exigences juridiques et réglementaires. Le risque pour la réputation ne peut être géré séparément, puisqu'il découle souvent du risque lié à l'exploitation, du risque lié à la réglementation et d'autres risques inhérents aux activités de Fiera Capital. Pour cette raison, le risque pour la réputation s'inscrit dans le cadre de gestion du risque de Fiera Capital et c'est une composante clé des politiques et procédures internes de la Société, notamment du code de déontologie international que tous les employés de Fiera Capital doivent respecter.

### **Conformité réglementaire**

Fiera Capital peut exercer ses activités dans la mesure où elle se conforme aux lois sur les valeurs mobilières des territoires dans lesquels elle exerce ses activités et qu'elle continue de respecter les conditions d'inscription en vertu de ces lois. L'environnement réglementaire en matière de valeurs mobilières évolue rapidement tant au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie que partout ailleurs, et la Société doit déployer des ressources considérables, du point de vue de la gestion, de l'exploitation et des finances, pour se tenir informée des changements et s'y adapter. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour la Société un nombre de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation.

Les lois et les règlements qui régissent les activités de Fiera Capital, ou l'un de ses produits ou services de placement en particulier, pourraient être modifiés ou interprétés d'une manière qui lui soit défavorable. Tout changement au cadre de réglementation des valeurs mobilières, ou encore la non-conformité à ce cadre de réglementation, pourrait entraîner des amendes, une interruption temporaire ou permanente des activités de Fiera Capital ou des activités de certains des employés de Fiera Capital, ou une atteinte à la réputation de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.



### **Politiques, procédures et mesures concernant la sécurité de l'information**

Fiera Capital compte sur l'efficacité de ses politiques, procédures et mesures en matière de sécurité de l'information pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les données qui sont sauvegardées dans ceux-ci ou qui sont transmises au moyen de ceux-ci. Les services administratifs fournis par Fiera Capital dépendent de logiciels de fournisseurs tiers. Un incident en matière de sécurité de l'information causé par une source externe, tel qu'une cyberattaque ou un virus ou un logiciel de rançon, ou par une source interne, tel que l'impossibilité de contrôler l'accès aux systèmes importants, qui touche, dans un cas comme dans l'autre, ces services administratifs, pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital ou entraîner la communication ou la modification de renseignements sensibles ou confidentiels.

Une faille de sécurité, une atteinte à des données sensibles, un problème de sécurité informatique chez un fournisseur tiers, le défaut d'un fournisseur tiers, la perte de l'accès aux produits d'un tel fournisseur tiers, les problèmes ou les erreurs liés à de tels produits, ou encore la résiliation ou le non-renouvellement de la durée d'ententes conclues avec des tiers, pourraient tous entraîner une perte financière importante, des mesures d'application de la loi, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou une responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital a mis en place un programme complet en matière de sécurité informatique géré par des professionnels compétents de la cybersécurité. Les menaces à la cybersécurité sont en constante et rapide évolution. Il existe une possibilité que les processus et contrôles mis en place ne puissent pas prévenir une atteinte à la sécurité. Fiera Capital peut être vulnérable, et elle travaille de concert avec des tiers qui peuvent également être vulnérables, aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, à des cyberattaques et à des tentatives de piratage de personnes non autorisées, à des vols matériels de systèmes informatiques, à des problèmes de programmation interne ou à des erreurs humaines, à de la fraude ou à la survenance d'autres problèmes ou événements imprévus. Il y a également un risque que certains contrôles internes échouent, ce qui pourrait aussi exacerber les conséquences de tels événements.

### **Lois sur la protection des renseignements personnels**

La Société est aussi assujettie à des lois et à des règlements relativement à la protection des renseignements personnels lors de la cueillette, de l'utilisation, du partage et de toute autre forme de traitement de renseignements personnels qui appartiennent à ses clients, à ses employés, à ses consultants et à des tiers. Ces lois et règlements font l'objet de modifications fréquentes et exigent la mise en place de mesures de surveillance continue. Tout manquement de notre part à ces lois ou à ces règlements pourrait faire en sorte que des amendes et des pénalités importantes soient imposées par des organismes de réglementation et que des réclamations soient déposées par les clients, les employés ou les consultants de la Société ou des tiers.

### **Risque de litiges**

Le risque de litiges est inhérent au secteur de la gestion d'actifs dans lequel Fiera Capital exerce ses activités. Le risque de litiges ne peut être éliminé, même en l'absence de cause légale d'action. À cet égard, les risques juridiques auxquels sont exposés Fiera Capital, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires comprennent la possibilité d'être tenus responsables de ne pas avoir respecté les lois sur les valeurs mobilières, d'avoir manqué à une obligation fiduciaire et d'avoir mal utilisé les fonds des investisseurs. De plus, en raison de l'instauration du régime de responsabilité civile applicable au marché secondaire dans certaines juridictions, les actionnaires insatisfaits pourraient plus facilement faire des réclamations contre Fiera Capital, ses administrateurs et ses dirigeants.

Fiera Capital a souscrit différents types d'assurances pour couvrir certains risques éventuels et elle évalue régulièrement le caractère adéquat de ces assurances. Rien ne garantit que les garanties d'assurance de Fiera Capital suffiront à couvrir tous les risques liés à ses activités et si la Société est tenue d'engager des coûts découlant de litiges ou d'enquêtes en raison de produits d'assurance inadéquats, les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation de Fiera Capital pourraient être touchés de façon défavorable et importante.

### Couverture d'assurance

Fiera Capital a souscrit différents types d'assurances, notamment une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, des assurances erreurs et omissions, des assurances responsabilité commerciale générale, des polices d'assurance d'institutions financières et une assurance en matière de cybersécurité. Le caractère adéquat de ces assurances est évalué périodiquement, notamment en comparant les coûts avec les avantages.

Rien ne garantit cependant que les demandes de règlement ne dépasseront pas les garanties ou que l'assureur versera les demandes de règlement, ni qu'à l'avenir Fiera Capital pourra obtenir des couvertures d'assurance à des conditions économiques avantageuses.

Un jugement contre Fiera Capital d'un montant supérieur à la couverture d'assurance souscrite ou pour lequel aucune assurance n'est offerte pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation.

### Relations avec les tiers

Fiera Capital s'associe avec des intermédiaires financiers en vue d'offrir des services de sous-conseiller dans le cadre de la gestion de leurs fonds. Les actifs gérés par la Société pour le compte d'autres intermédiaires financiers représentent une part importante des 188,3 G\$ d'ASG de Fiera Capital en date du 31 décembre 2021.

La Banque Nationale est l'un des partenaires importants de la Société. Fiera Capital a conclu la convention relative aux ASG (au sens attribué à cette expression ci-après) dans le cadre de l'acquisition par la Société de la quasi-totalité des actifs de Gestion de portefeuille Natcan inc. (« **Natcan** ») auprès de la Banque Nationale le 2 avril 2012 (l'« **opération avec Natcan** »). Cette convention a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2022.

La fin d'un partenariat avec un intermédiaire financier ou la résiliation de la convention relative aux ASG pourrait entraîner une réduction importante des ASG de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### Croissance et intégration des sociétés acquises

La croissance future dépendra, entre autres, de la capacité à exploiter l'entreprise efficacement pour soutenir la croissance et à réaliser les synergies, les bénéfices et les économies escomptés dans le cadre de l'intégration de toute société acquise par Fiera Capital. Le maintien des activités courantes tout en procédant à l'intégration de toute société acquise pourrait présenter d'importants défis, et la direction de Fiera Capital pourrait éprouver des difficultés à réussir de telles intégrations ou à les réaliser sans heurt ou sans engager d'importantes ressources de gestion, opérationnelles ou financières. De plus, dans le cadre d'acquisitions, Fiera Capital pourrait être confrontée à des disparités concernant les normes, les contrôles internes, les procédures et les politiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction de Fiera Capital de maintenir des liens avec des clients, des fournisseurs et des employés ou de dégager les avantages prévus.

Toute incapacité de Fiera Capital à gérer avec succès sa croissance ou l'intégration d'entités nouvellement acquises, y compris au chapitre de la gouvernance, des processus réglementaires, des plateformes de technologies de l'information, des processus opérationnels et des processus de communication de l'information financière, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

### **Croissance des ASG de Fiera Capital**

Un des éléments importants du rendement des placements est la capacité de trouver en temps opportun de bonnes occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients. Si les ASG de Fiera Capital augmentent rapidement, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de tirer avantage des occasions de placement qui se sont présentées à elle par le passé ou de trouver suffisamment d'occasions de placement pour atteindre les rendements absolus qu'elle vise.

Toute incapacité de Fiera Capital de trouver en temps opportun suffisamment d'occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Fiera Capital.

Fiera Capital pourrait choisir de limiter sa croissance et de réduire le rythme auquel elle acquiert les actifs de nouveaux clients.

### **Employés clés**

Les activités de Fiera Capital dépendent des employés hautement qualifiés et souvent hautement spécialisés qu'elle emploie. Le rôle de ces personnes au sein des équipes de gestion d'actifs, de gestion du risque de placement, du service à la clientèle et de l'exploitation de Fiera Capital est important pour conserver les clients existants et en attirer de nouveaux. Compte tenu de la croissance du total des ASG dans le secteur de la gestion d'actifs, du nombre de nouvelles sociétés qui se lancent dans le secteur et de l'importance des rendements pour vendre des produits financiers, il y a une demande accrue pour des professionnels aguerris dans les domaines des placements et du service à la clientèle, et il existe toujours un risque que des membres du personnel de gestion ou d'autres employés clés décident de quitter leur poste auprès de Fiera Capital. En outre, les professionnels du placement et les autres employés clés de Fiera Capital ne sont pas tous soumis à des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation.

De plus, devant la concurrence accrue pour le recrutement de professionnels d'expérience dans le domaine, il existe le risque que Fiera Capital soit incapable d'embaucher en temps opportun de nouveaux employés de grande qualité possédant les compétences recherchées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital consacre d'importantes ressources au recrutement, à la formation et à la rémunération de ses employés clés, ainsi qu'à l'implantation de mesures visant à les motiver à poursuivre leur carrière au sein de Fiera Capital et à créer un environnement de travail qui favorise la satisfaction des employés. Les mesures liées à la rémunération comprennent le maintien d'un régime d'options d'achat d'actions, de régimes d'unités d'actions avec restrictions, d'un régime d'unités d'actions liées au rendement, d'un régime d'unités d'actions liées au rendement et de droits à la plus-value des unités applicables aux divisions d'exploitation et d'un régime incitatif à court terme pour les employés clés.

De plus, la rémunération de ces professionnels a tendance à augmenter à un taux bien supérieur à celui de l'inflation et supérieur aux taux observés dans d'autres secteurs. Fiera Capital s'attend à ce que ces coûts continuent de représenter une part importante de ses dépenses. Par conséquent, une telle augmentation des dépenses pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

### Secteur de la gestion d'actifs et pressions concurrentielles

La capacité de Fiera Capital de générer des revenus a été grandement influencée par la croissance qu'a connue le secteur de la gestion d'actifs et par le rendement relatif des placements de Fiera Capital au sein de ce secteur. La croissance passée du secteur de la gestion d'actifs pourrait ne pas se poursuivre et une conjoncture économique défavorable et d'autres facteurs, y compris toute baisse importante des marchés financiers, pourraient avoir une incidence défavorable sur la popularité des services de Fiera Capital ou faire en sorte que les clients se retirent des marchés ou réduisent leurs investissements. Une baisse de la croissance dans le secteur de la gestion d'actifs ou d'autres changements dans ce secteur qui dissuaderait des investisseurs à faire appel aux services de Fiera Capital pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Fiera Capital d'attirer des clients et entraîner une baisse de ses revenus.

Par ailleurs, le secteur de la gestion d'actifs (y compris le secteur des placements alternatifs) est concurrentiel et certains des concurrents actuels ou éventuels de Fiera Capital ont ou pourraient avoir des ressources techniques et financières, des ressources de marketing et de distribution et d'autres ressources plus importantes que celles de Fiera Capital. Ces concurrents pourraient également proposer ou mettre au point des gammes de produits et de services susceptibles d'attirer des clients actuels ou éventuels de Fiera Capital.

La concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les frais de gestion et les honoraires de performance de Fiera Capital, et rien ne garantit que Fiera Capital sera en mesure de livrer elle-même concurrence de façon efficace.

### Conflits d'intérêts

Certains des fonds et des comptes gérés ont des objectifs de placement qui se chevauchent, et des conflits pourraient survenir quant à la façon de répartir les occasions de placement entre eux. Il est possible que des conflits réels, éventuels ou perçus puissent entraîner l'insatisfaction des investisseurs, des actions en justice ou des mesures d'application de la loi. L'incapacité de Fiera Capital de gérer et de régler adéquatement les conflits d'intérêts et les réclamations relatives aux conflits d'intérêts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de Fiera Capital et, par voie de conséquence, sur les activités de celle-ci à plusieurs égards, notamment en raison de toute perte de clients qui y est reliée.

### Inconduite ou erreurs des employés

Au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre de causes très médiatisées relativement à des fraudes ou d'autres comportements répréhensibles d'employés du secteur des services financiers et, malgré les mesures raisonnables sur le plan commercial prises par Fiera Capital pour empêcher de tels événements (y compris par l'instauration de son code de déontologie international), il est possible que des employés de Fiera Capital aient des comportements répréhensibles. Ces comportements pourraient comprendre le fait d'engager la responsabilité de Fiera Capital relativement à des opérations dont les montants sont supérieurs aux limites autorisées ou qui présentent des risques inacceptables, ou le fait de cacher à Fiera Capital des activités non autorisées ou ayant échoué, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, peut comporter des risques ou des pertes inconnus et non gérés. Il pourrait aussi s'agir d'une mauvaise utilisation de renseignements confidentiels, y compris des renseignements personnels de clients et d'employés, ce qui pourrait entraîner des mesures de mise en application de la réglementation, des sanctions et nuire de façon importante à la réputation de Fiera Capital. Fiera Capital pourrait également subir une perte à la suite d'une erreur commise par un employé ou un fournisseur de services tiers.

Bien que la direction de la Société prenne des mesures raisonnables sur le plan commercial de manière proactive pour dissuader les employés d'avoir des comportements répréhensibles ou éviter que les employés ou les fournisseurs de services tiers commettent des erreurs, ces mesures peuvent ne pas être efficaces dans tous les cas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

### Évaluation des placements

L'évaluation de certains titres et d'autres placements peut comporter des incertitudes et faire appel au jugement. Si de telles évaluations se révèlent inexactes, la valeur liquidative d'un fonds et/ou les ASG de la Société pourraient être erronés. Il pourrait ne pas être toujours possible d'obtenir de sources indépendantes de l'information sur le cours de certains titres et d'autres placements. De plus, les fonds pourraient détenir des placements qui, par leur nature, pourraient être très difficiles à évaluer de façon précise. C'est notamment le cas pour les investissements à risque détenus par Fiera Capital dans des sociétés de portefeuille fermées, ainsi que ses placements dans les marchés privés (par exemple, dans l'immobilier, les infrastructures, l'agriculture et le secteur de la dette privée) et ses placements dans les marchés émergents, ainsi que dans certains types de fonds de couverture.

Fiera Capital pourrait devoir engager des coûts importants pour rectifier les erreurs de prix découlant d'inexactitudes quant à la valeur de placements.

### Engagement des clients

Les conventions aux termes desquelles Fiera Capital gère les actifs de ses clients, conformément aux pratiques du secteur, peuvent être résiliées avec peu de préavis. Les clients qui investissent dans les parts d'un fonds peuvent aussi faire racheter leurs parts avec peu de préavis, ce qui pourrait forcer la Société à liquider des investissements plus rapidement que ce qui serait par ailleurs souhaitable afin de réunir les fonds nécessaires pour financer ces rachats et obtenir une position sur le marché qui reflète de façon adéquate une réduction des actifs. Une quantité importante de rachats pourrait avoir une incidence défavorable importante, ce qui pourrait en retour avoir une incidence sur les frais de gestion et les honoraires de performance de la Société. De plus, il pourrait être difficile de vendre des investissements en raison du manque de liquidité de certains des titres dans lesquels elle a investi.

La perte d'un client important ou d'un nombre important de clients existants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Fiera Capital.

Rien ne garantit que Fiera Capital sera en mesure d'atteindre un niveau d'ASG déterminé ni de le maintenir, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur sa capacité d'attirer et de retenir des clients, et sur ses frais de gestion, ses honoraires de performance et sa rentabilité dans son ensemble.

### Risque opérationnel

Fiera Capital dépend de la disponibilité de son personnel, de l'accessibilité de ses locaux et du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, de son infrastructure technologique et de ses systèmes de télécommunications, de même que les biens et les services fournis par des fournisseurs tiers de biens et de services.

La survenance d'un désastre ou autre calamité ayant une incidence sur les installations de la Société ou sur ceux de ses fournisseurs tiers de biens et de services, ou ayant une incidence sur les régions dans lesquelles la Société, ou ses fournisseurs tiers de biens et de services, exercent leurs activités pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital et entraîner une perte financière importante, une perte ou une pénurie de capital humain, des mesures réglementaires, l'interruption de fourniture de biens ou de services provenant de tiers ou à l'intention de clients, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou la responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital. Bien qu'ils soient réévalués sur une base annuelle, rien ne garantit que le plan de continuité des opérations et le plan de reprise des activités après sinistre connexe maintenus par la Société suffiront à atténuer les incidences d'un tel désastre.

### Limites de la gestion du risque d'entreprise

Dans l'exercice de son cadre de gestion du risque, Fiera Capital surveille, évalue et gère les principaux risques associés à l'exercice de ses activités. La méthodologie que la Société emploie pour gérer ces risques est fondée i) sur l'utilisation des données concernant les fluctuations passées des marchés, ou ii) sur l'analyse de renseignements concernant des marchés, des clients ou d'autres aspects, qui sont des renseignements auxquels a accès le public en général ou Fiera Capital en particulier. Par conséquent, ces méthodes pourraient ne pas permettre de prédire l'exposition aux risques futurs, laquelle pourrait être beaucoup plus importante que ce que les résultats passés indiquent; ces renseignements pourraient aussi ne pas être exacts, complets, à jour ou évalués de façon appropriée dans tous les cas.

Par ailleurs, la gestion des risques stratégiques, technologiques, opérationnels, financiers, juridiques et liés à la réglementation nécessite, entre autres choses, des politiques et des procédures précises, dont la séparation des fonctions. Malgré tout, ces politiques et procédures pourraient ne pas être totalement efficaces pour gérer ces risques. L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés à ses portefeuilles et à ses activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Afin de réduire ce risque, Fiera Capital a adopté des pratiques de gestion du risque dont le comité d'audit et de gestion des risques de Fiera Capital assure la supervision (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comité d'audit et de gestion des risques » de la présente notice annuelle).

## RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ ET AUX ACTIONS

### Actionnaires importants

En date des présentes, M. Jean-Guy Desjardins est propriétaire indirect d'environ 33,5 % des droits de vote en circulation de Fiera Capital S.E.C. (« **Fiera S.E.C.** »), un actionnaire de contrôle de Fiera Capital qui détient 23,4 % des actions en circulation et le seul porteur d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B. Desjardins Holding financier inc. (« **DHF** »), une filiale directe en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « **FCD** »), est propriétaire indirectement de 33,8 % des droits de vote en circulation de Fiera S.E.C. DHF a présenté à l'élection au conseil deux des huit actuels administrateurs de Fiera Capital que le porteur d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B a le droit de nommer. M. Desjardins est en mesure d'exercer un contrôle important sur les questions relatives à Fiera Capital devant être approuvées par les actionnaires, notamment l'élection des administrateurs et les opérations stratégiques de l'entreprise.

### Possibilité de dilution

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions privilégiées, et elle peut décider d'émettre des actions additionnelles pour financer des projets d'investissement, accroître ses liquidités et/ou régler des attributions octroyées aux termes de certains mécanismes de rémunération à base de titres de la Société, ce qui pourrait avoir un effet de dilution pour les actionnaires.

En outre, aux termes de la convention des investisseurs avec Sceptre, Fiera S.E.C. bénéficie des droits antidilution de Fiera S.E.C. (au sens donné à cette expression ci après), lesquels sont décrits dans la présente notice annuelle à la rubrique « *Contrats importants – Convention des investisseurs avec Sceptre* ». Une émission effectuée en vertu des droits antidilution de Fiera S.E.C. entraînerait la dilution de l'actionnariat de Fiera Capital.

De plus, Fiera Capital peut décider de racheter des débetures (au sens donné à cette expression ci-après) en cours en contrepartie d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou de rembourser le capital impayé de débetures à leur échéance en émettant des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires. Aussi, les débetures de 2023 (au sens donné à cette expression ci-après) sont convertibles

au gré du porteur en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au prix de 18,85 \$ par action, sous réserve d'un rajustement dans certaines circonstances. L'émission d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires pourrait avoir un effet de dilution sur les actionnaires de Fiera Capital et une incidence négative sur le cours des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A (pour obtenir de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Description de la structure du capital - Débentures* » de la présente notice annuelle).

## RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

### Endettement

Les facilités de crédit de la Société prévoient des clauses restrictives qui limitent la capacité de Fiera Capital et de certaines de ses filiales (collectivement, les « **parties de l'emprunteur** ») d'exécuter certains types d'opérations, et imposent des restrictions en matière d'exploitation, ce qui pourrait empêcher les parties de l'emprunteur de saisir certaines occasions d'affaires et de prendre certaines mesures pouvant servir leurs intérêts.

Ces clauses restrictives peuvent limiter la capacité des parties de l'emprunteur de prendre des mesures qui, selon elles, seraient dans l'intérêt de leur entreprise, et pourraient faire en sorte qu'il soit difficile pour Fiera Capital d'exécuter sa stratégie d'affaires ou de livrer une concurrence efficace aux sociétés qui ne sont pas assujetties à de telles restrictions.

Le défaut de respecter ces clauses restrictives, notamment le défaut de respecter les ratios financiers, pourrait occasionner un cas de défaut aux termes des facilités de crédit de la Société. Plus précisément, les facilités de crédit de la Société prévoient que Fiera Capital doit respecter certains ratios financiers et qu'une acquisition du contrôle de Fiera Capital constituera un cas de défaut.

Même si à l'heure actuelle ces clauses restrictives n'empêchent pas Fiera Capital d'exercer ses activités commerciales de la façon dont elle le fait en ce moment, rien ne garantit que dans l'avenir, la capacité de Fiera Capital à apporter des changements à ses activités commerciales ou concurrentielles ou à procéder à des fusions, des acquisitions ou des aliénations d'actifs ne sera pas limitée.

De plus, à l'échéance de ses facilités de crédit, Fiera Capital pourrait ne pas être en mesure de refinancer le capital en cours aux termes des facilités de crédit ou les modalités de ces facilités de crédit pourraient être plus onéreuses que celles des facilités de crédit existantes.

### Risque lié aux taux d'intérêt

Une partie de la dette de Fiera Capital, notamment aux termes des facilités de crédit de la Société, porte intérêt à des taux variables et expose Fiera Capital à un risque de taux d'intérêt. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, les obligations liées au service de la dette à taux variable de Fiera Capital augmenteraient, même si le montant emprunté demeurerait le même, tandis que le revenu net et les flux de trésorerie diminueraient.

L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés aux taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour atténuer en partie le risque de taux d'intérêt auquel elle est exposée en raison des emprunts effectués aux termes des facilités de crédit de la Société, Fiera Capital a conclu des swaps de taux d'intérêt qui fixent une partie des paiements d'intérêt. Étant donné que les variations de la juste valeur des instruments dérivés doivent être comptabilisées dans les états financiers de la Société, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les résultats trimestriels déclarés de Fiera Capital et occasionner une certaine volatilité du bénéfice déclaré.

### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Une part importante du bénéfice et des ASG de la Société est libellée en dollars américains et en livres sterling. Pour la Société, ce risque découle principalement de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des comptes débiteurs, des placements, des instruments financiers dérivés, des comptes créditeurs et des charges à payer, des obligations relatives à des instruments financiers remboursables au gré du porteur, des obligations au titre du prix d'achat et de la dette à long terme, dont certains peuvent être libellés en monnaies étrangères, principalement en dollars américains, en livres sterling et en euros. La Société et certaines de ses filiales pourraient gérer le risque de change en concluant des contrats de couverture de change visant le dollar américain et d'autres devises.

Les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer considérablement le risque de variation future des taux de change pour ces devises sont imprévisibles. Les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces devises peuvent avoir une incidence négative sur les résultats et la situation financière de la Société.



## DIVIDENDES

---

Fiera Capital maintient une politique prévoyant le versement d'une part importante de ses flux de trésorerie d'exploitation à ses actionnaires sous forme de dividendes. Les administrateurs de Fiera Capital passent en revue trimestriellement cette politique visant toutes les actions, et toute décision future de payer des dividendes sera prise à leur gré et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de la Société, de même que de tous les autres facteurs que les administrateurs de la Société pourraient considérer importants. Par conséquent, rien ne garantit que Fiera Capital versera des dividendes, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la fréquence et aux montants des versements de dividendes.

Le total des dividendes en espèces déclarés et payés par action pour chacun des trois derniers exercices est indiqué ci après.

### Exercice terminé le 31 décembre 2021 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividendes par action
17 mars 2021	30 mars 2021	27 avril 2021	0,21 \$
5 mai 2021	18 mai 2021	15 juin 2021	0,21 \$
11 août 2021	24 août 2021	21 septembre 2021	0,21 \$
10 novembre 2021	23 novembre 2021	21 décembre 2021	0,215 \$

### Exercice terminé le 31 décembre 2020 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividendes par action
18 mars 2020	31 mars 2020	28 avril 2020	0,21 \$
14 mai 2020	27 mai 2020	25 juin 2020	0,21 \$
13 août 2020	26 août 2020	23 septembre 2020	0,21 \$
12 novembre 2020	25 novembre 2020	21 décembre 2020	0,21 \$

### Exercice terminé le 31 décembre 2019 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividendes par action
21 mars 2019	3 avril 2019	1er mai 2019	0,21 \$
8 mai 2019	22 mai 2019	19 juin 2019	0,21 \$
13 août 2019	26 août 2019	23 septembre 2019	0,21 \$
7 novembre 2019	20 novembre 2019	18 décembre 2019	0,21 \$

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

---

Le 12 août 2021, la Société a annoncé l'offre publique de rachat en cours en vertu de laquelle la Société peut acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, ce qui représente environ 4,7 % des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation de la Société en date du 2 août 2021. L'offre publique de rachat en cours a débuté le 16 août 2021 et prendra fin au plus tard le 15 août 2022 (pour obtenir de plus amples renseignements sur l'offre publique de rachat précédente qui a pris fin le 14 juillet 2021, voir la rubrique « *Évolution générale des activités – Faits saillants de 2020 – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités* » de la présente notice annuelle).

Le 12 janvier 2022, dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, l'offre publique de rachat en cours a été modifiée afin d'augmenter le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A qui peuvent être rachetées à des fins d'annulation de 4 000 000 à 6 335 600.

Le conseil croit que le rachat des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, auquel la Société peut procéder de temps à autre pendant la durée de l'offre publique de rachat en cours, représente un investissement responsable et que l'offre publique de rachat en cours procure à Fiera Capital la flexibilité nécessaire pour acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A lorsque cela lui semblera judicieux. Le nombre réel d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat en cours, le calendrier des rachats et le prix auquel les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A seront rachetées seront établis au gré de la direction de la Société en fonction de certains facteurs, notamment la conjoncture du marché.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, la Société a procédé au rachat de 1 645 785 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, pour une contrepartie totale de 17,9 M\$. Après le 31 décembre 2021, Fiera Capital, dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, a racheté 3 560 000 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour une contrepartie totale de 34 888 000 \$, et Natixis a payé à Fiera Capital des frais de transaction.

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

---

### GÉNÉRALITÉS

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, un nombre illimité d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions avec droit de vote spécial de catégorie B ne peuvent être émises qu'à Fiera S.E.C.

### ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SUBORDONNÉ DE CATÉGORIE A ET ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE SPÉCIAL DE CATÉGORIE B

À l'exception de ce qui est décrit ci après, les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B comporteront les mêmes droits, seront égales à tous les égards et seront traitées comme si elles appartenait à une seule catégorie.

## Rang

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B prendront rang égal relativement au versement de dividendes, au remboursement du capital et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital.

## Dividendes

Les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation ont le droit de toucher des dividendes payés à même des actifs légalement disponibles à cette fin, aux moments, selon les montants et sous la forme que le conseil de peut déterminer à l'occasion sans accorder de préférence ni faire de distinction entre les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B.

## Droits de vote

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B confèrent chacune un droit de vote par action à l'égard de toutes questions autres que l'élection des administrateurs. À l'égard de l'élection des administrateurs, les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire un tiers (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des membres du conseil, alors que les porteurs d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B, votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire deux tiers (arrondi à la hausse au nombre entier le plus près) des membres du conseil. Aux termes d'une convention unanime des actionnaires de Gestion Fiera, le commandité de Fiera S.E.C., tant et aussi longtemps que Fiera SEC aura le droit d'élire les deux-tiers des membres du conseil, DHF aura le droit de nommer deux des huit administrateurs de Fiera Capital que les porteurs d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B ont le droit d'élire. Afin de conserver les droits décrits ci-dessus, DHF est tenue de maintenir un niveau de propriété minimum dans Fiera Capital et un niveau minimum déterminé d'ASG sous la gestion de Fiera Capital.

Avant la conclusion de l'opération de disposition d'actions Natixis, aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs Natixis intervenue entre Fiera Capital et Natixis Canada Holdings le 9 mai 2019 (la « **convention relative aux droits des investisseurs Natixis** ») et sous réserve des modalités qui s'y trouvent, Natixis, par l'entremise de Natixis Canada Holdings, avait le droit de proposer la candidature d'un administrateur au conseil. Dans le cadre de l'opération de disposition d'actions Natixis, la convention relative aux droits des investisseurs Natixis a été résiliée (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Évolution générale des activités — Faits saillants de 2021 et faits récents de 2022 — Prise ferme en bloc et rachat d'actions Natixis* » de la présente notice annuelle).

## Conversion

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ne sont pas convertibles en actions d'une autre catégorie. Avant la date de dissolution de la catégorie B (au sens donné à cette expression ci-dessous), les actions avec droit de vote spécial de catégorie B sont convertibles en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, à raison d'une action pour une action, en tout temps et de temps en temps, au choix du porteur.

Une action avec droit de vote spécial de catégorie B sera automatiquement convertie en une action avec droit de vote subordonné de catégorie A lorsque cette action avec droit de vote spécial de catégorie B sera vendue, cédée ou transférée par Fiera S.E.C. à quiconque (autrement que dans le cadre d'une restructuration interne). De la même façon, le 20<sup>e</sup> jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, toutes les actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation seront converties en des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Le 20<sup>e</sup> jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, le nom des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sera remplacé par celui d'actions ordinaires.

La « **date de dissolution de la catégorie B** » désigne la plus rapprochée des dates suivantes :

- (a) la date qui survient 90 jours après la date à laquelle Fiera S.E.C. cesse d'être propriétaire d'un certain nombre d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et d'exercer un contrôle sur un tel nombre d'actions, qui correspond à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B émises et en circulation, lorsque Fiera S.E.C. n'a pas, au cours de cette période de 90 jours, acquis un nombre suffisant d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B additionnelles pour augmenter sa part de propriété à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B qui sont émises et en circulation;
- b) la date à laquelle toute personne qui n'est pas un employé, un dirigeant ou un administrateur de Fiera Capital ni d'une autre entité qui est directement ou indirectement détenue en propriété exclusive par FCD, acquiert le contrôle de Fiera S.E.C. Aux fins des présentes, l'acquisition du contrôle de Fiera S.E.C. surviendra si une personne (i) acquiert, directement ou indirectement, la propriété véritable des titres de participations ou des droits de vote dans Fiera S.E.C., ou un contrôle ou une emprise sur ceux ci, qui, avec tout droit de vote détenu en propriété véritable ou contrôlé par cette personne avant cette date, représentent 50 % ou plus des titres de participation émis et en circulation ou des droits de vote de Fiera S.E.C., ou (ii) acquiert autrement, directement ou indirectement, au moyen d'un contrat ou autrement, le droit de contrôler les affaires de Fiera S.E.C.

## **ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

### **Séries**

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Le conseil doit, avant l'émission de toutes actions privilégiées de quelque série que ce soit, établir le nombre d'actions de la série ainsi que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions propres aux actions privilégiées de toute pareille série, ce qui peut comprendre, notamment, tout droit de vote.

### **Rang**

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux actions privilégiées de toutes autres séries pour ce qui est du versement des dividendes et du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital.

### **Dividendes et remboursement du capital**

Les porteurs des actions privilégiées en circulation de chaque série auront priorité de rang, tant au chapitre des dividendes que du remboursement du capital, sur les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, les porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et les porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées. De plus, les porteurs des actions privilégiées de toute série peuvent également se voir conférer toute autre priorité par rapport aux porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, aux porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et aux porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées, selon ce qui est établi quant à la série dont l'émission est autorisée.

Dans le cas de dividendes cumulatifs, la priorité s'applique à tous les exercices antérieurs terminés à l'égard desquels ces dividendes étaient payables, plus toutes les autres sommes, le cas échéant, précisées dans les modalités propres à une série donnée. Dans le cas des dividendes non cumulatifs, la priorité s'applique à tous les dividendes déclarés et impayés.

La description ci-dessus de certaines clauses importantes des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et des actions privilégiées n'est qu'un sommaire, n'est pas exhaustive, et est fournie sous réserve entière des clauses de l'arrangement et des statuts de modification de Fiera Capital, dont les versions électroniques sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DÉBENTURES

### Débentures de 2024

En juillet 2019, Fiera Capital a émis des débentures de 2024, lesquelles sont des débentures subordonnées non garanties de premier rang d'un capital global de 110 M\$ venant à échéance le 31 juillet 2024. Ces débentures de 2024 portent intérêt au taux annuel de 5,60 %, payable semestriellement le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, à compter du 31 janvier 2020.

Fiera Capital a le choix de racheter les débentures de 2024, en totalité ou en partie, à l'occasion, à compter du 31 juillet 2022 et avant le 31 juillet 2023, au moyen d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat correspondant à 102,8 % du capital des débentures de 2024 rachetées, majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 31 juillet 2023 et avant la date d'échéance du 31 juillet 2024, les débentures de 2024 pourront être rachetées, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix correspondant à 1000 \$ par débenture de 2024, majoré de l'intérêt couru et impayé. Au moment du rachat ou à l'échéance le 31 juillet 2024, Fiera Capital a le choix de rembourser les débentures de 2024 au comptant ou au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A devant être émises sera établi en divisant le capital global des débentures de 2024 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à cette expression dans l'acte de fiducie de 2019, au sens donné à cette expression ci-après), Fiera Capital sera tenue d'offrir aux porteurs de débentures de 2024 de racheter les débentures de 2024 à un prix correspondant à 101 % du capital plus l'intérêt couru et non versé.

Les débentures de 2024 constituent des obligations directes subordonnées non garanties de premier rang qui seront de rang égal entre elles et a) seront, dans les faits, subordonnées à toutes les dettes garanties, actuelles et futures, de Fiera Capital à concurrence de la valeur des actifs garantissant ces dettes garanties; b) seront subordonnées aux obligations définies dans l'acte de fiducie de 2019; c) seront de rang égal aux débentures de 2023 et à toute dette non garantie de premier rang future (autre que les facilités de crédit de premier rang, selon la définition de ce terme à l'acte de fiducie de 2019); d) auront priorité de rang par rapport à toutes les débentures subordonnées non garanties convertibles qui peuvent être émises par Fiera Capital à l'avenir, y compris dans le cadre ou à la suite d'un refinancement des débentures de 2023; et e) auront priorité de rang par rapport à toute autre dette subordonnée non garantie, actuelle et future, de Fiera Capital (autre que les débentures de 2023).

Les débentures de 2024 sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB.A ». Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques des débentures de 2024 et est donné sous réserve entière des modalités de l'acte de fiducie de 2019 auxquelles elles sont assujetties. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à l'acte de fiducie de 2019, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Débetures de 2023

En décembre 2017, Fiera Capital a émis des débetures subordonnées convertibles non garanties d'un capital global de 86,25 M\$ venant à échéance le 30 juin 2023 (les « **débetures de 2023** » et, avec les débetures de 2024, les « **débetures** »). Ces débetures de 2023 portent intérêt au taux annuel de 5,00 %. L'intérêt est payable semestriellement les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Fiera Capital peut racheter les débetures de 2023, en tout ou en partie à l'occasion, à compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2022, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix correspondant au capital majoré de l'intérêt couru et impayé, à condition que le cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la date à laquelle l'avis de rachat est remis ne soit pas inférieur à 125 % du prix de conversion de 18,85 \$ par action avec droit de vote subordonné de catégorie A. À compter du 30 juin 2022, mais avant la date d'échéance du 30 juin 2023, les débetures de 2023 peuvent être rachetées à un prix correspondant à 1000 \$ par débenture de 2023 plus l'intérêt couru et impayé. Au moment du rachat ou à l'échéance, Fiera Capital peut rembourser les débetures de 2023 au comptant ou au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A devant être émises sera établi en divisant le capital global des débetures de 2023 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A.

Compte tenu de certaines conditions, les débetures de 2023 sont convertibles, au gré de leur porteur, à un prix de conversion de 18,85 \$ par action avec droit de vote subordonné de catégorie A à tout moment avant la fermeture des bureaux à la première des dates suivantes : le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou si les débetures de 2023 font l'objet d'un appel aux fins du rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée par Fiera Capital pour le rachat des débetures de 2023; ou, si les débetures de 2023 font l'objet d'un rachat aux termes d'un changement de contrôle, le jour ouvrable précédant immédiatement la date de paiement. Le prix de conversion de 18,85 \$ par action avec droit de vote subordonné de catégorie A peut faire l'objet d'un rajustement dans certaines circonstances, notamment dans le cadre d'une distribution à l'ensemble des porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et du versement d'un dividende supérieur à 0,21 \$ par action avec droit de vote subordonné de catégorie A par trimestre, dans la mesure où l'effet cumulatif de ce rajustement entraîne une variation d'au moins 1 % du prix de conversion en vigueur.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à cette expression dans l'acte de fiducie de 2017, au sens donné à cette expression ci-après), Fiera Capital sera tenue d'offrir aux porteurs de débetures de racheter les débetures de 2023 à un prix correspondant à 101 % du capital plus l'intérêt couru et non versé. De plus, advenant un changement de contrôle dans le cadre duquel 10 % ou plus de la contrepartie se compose d'espèces, de certains titres de capitaux propres ou d'autres biens qui ne sont pas négociés en bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après une telle opération, les porteurs de débetures auront le droit de convertir leurs débetures de 2023 en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au prix de conversion normal et, sous réserve de certaines limitations, recevront un montant additionnel d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A établi en fonction de la date de prise d'effet de l'opération de changement de contrôle et du prix payé par action avec droit de vote subordonné de catégorie A dans le cadre de cette opération.

Les débetures de 2023 sont subordonnées à la dette de premier rang de Fiera Capital, ont égalité de rang avec les débetures de 2024 et elles sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB ».

Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques des débetures de 2023 et est donné sous réserve entière des modalités de l'acte de fiducie de 2017 auxquelles elles sont assujetties. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à l'acte de fiducie de 2017, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, les débentures de 2023 et les débentures de 2024 sont inscrites à la cote de la TSX sous les symboles « FSZ », « FSZ.DB » et « FSZ.DB.A », respectivement.

#### Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A

Le tableau ci après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour chaque mois de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nbre d'actions
Janvier 2021	11,83	10,75	5 846 327
Février 2021	11,45	10,50	4 490 573
Mars 2021	11,13	9,80	7 598 428
Avril 2021	10,92	9,93	4 487 716
Mai 2021	11,10	10,36	3 996 025
Juin 2021	11,04	10,45	3 421 673
Juillet 2021	11,12	10,58	3 748 979
Août 2021	11,33	10,17	5 647 281
Septembre 2021	10,78	10,30	4 433 378
Octobre 2021	10,78	10,22	4 161 714
Novembre 2021	11,75	10,38	6 867 443
Décembre 2021	10,76	10,13	4 853 099

Source : www.bloomberg.com

#### Débentures de 2023

Le tableau ci après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des débentures de 2023 pour chaque mois de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nbre de débentures
Janvier 2021	104,99	101,10	596 000
Février 2021	103,70	102,45	563 000
Mars 2021	103,50	102,50	636 000
Avril 2021	105,00	102,80	462 000
Mai 2021	104,90	103,50	497 000
Juin 2021	105,46	103,96	370 000
Juillet 2021	106,00	103,40	621 000
Août 2021	104,01	103,00	845 000
Septembre 2021	104,30	102,69	310 000
Octobre 2021	106,00	102,33	527 960
Novembre 2021	106,00	103,83	2 131 000
Décembre 2021	106,10	100,32	1 372 000

Source : www.bloomberg.com

## Débetures de 2024

Le tableau ci après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation des débetures de 2024 pour les mois de juillet à décembre 2021.

Mois	Haut	Bas	Volume
	\$	\$	nbre de débetures
Janvier 2021	103,99	101,25	2 003 000
Février 2021	104,00	103,01	816 000
Mars 2021	104,20	102,75	1 474 000
Avril 2021	103,96	102,72	1 254 000
Mai 2021	104,00	103,12	870 000
Juin 2021	104,68	103,50	722 000
Juillet 2021	104,50	103,51	460 000
Août 2021	105,00	103,55	463 000
Septembre 2021	105,00	103,40	738 000
Octobre 2021	104,40	103,65	260 000
Novembre 2021	104,69	100,52	663 000
Décembre 2021	103,25	101,25	619 000

Source : www.bloomberg.com

## TITRES ENTIÉRCÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSIION

Le tableau ci après indique le nombre de titres de chaque catégorie de Fiera Capital qui sont, à sa connaissance, entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession au 31 décembre 2021.

Désignation de la catégorie	Nombre de titres entiercés ou assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession	Pourcentage de la catégorie
Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A	1 592 322 <sup>(1)</sup>	1,86 %

Note :

(1) Désigne les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises en faveur des vendeurs dans le cadre de l'acquisition de CGOV Asset Management (l'« acquisition de CGOV ») qui étaient toujours entiercés auprès de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») au 31 décembre 2021.

À la suite de la levée par Fiera S.E.C. de son option d'achat, le propriétaire véritable de ces actions avec droit de vote subordonné de catégorie A entiercés est Fiera S.E.C. 50 % des 1 592 322 titres entiercés seront libérés au quatrième anniversaire de la clôture de l'acquisition de CGOV (soit le 31 mai 2022) et 100 % des titres entiercés alors restants seront libérés au cinquième anniversaire de l'acquisition de CGOV (soit le 31 mai 2023).



## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant indique, en date des présentes, le nom, la province et le pays de résidence, le poste occupé au sein de Fiera Capital et les fonctions principales de chaque personne qui est administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital. Tous les administrateurs occuperont leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Fiera Capital ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

Nom et province/ État de résidence	Poste occupé au sein de Fiera Capital	Administrateur de Fiera Capital depuis	Principale occupation
<b>Administrateurs élus par les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A</b>			
Geoff Beattie <sup>(1)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur	2018	Président du conseil et chef de la direction de Generation Capital et président du conseil de Relay Ventures
Gary Collins <sup>(2) (3) (4)</sup> Colombie-Britannique (Canada)	Administrateur	2018	Conseiller principal chez Lazard Ltd.
Jean Raby Ile-de-France (France)	Administrateur	2021 <sup>(5)</sup>	Co-chef de la direction d'Odyssey Acquisition SA
David R. Shaw <sup>(4)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur principal	2006	Président du conseil non-membre de la direction de Knightsbridge Gestion du Capital Humain
<b>Administrateurs élus par les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie B</b>			
France Margaret Bélanger <sup>(6)</sup> Québec (Canada)	Administratrice	2022	Présidente, sports et divertissement, Groupe CH
Réal Bellemare <sup>(1)</sup> Québec (Canada)	Administrateur	2016	Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, Mouvement Desjardins
Jean-Guy Desjardins Québec (Canada)	Président exécutif du conseil <sup>(7)</sup>	2010	Président exécutif du conseil
Raymond Laurin <sup>(2)</sup> Québec (Canada)	Administrateur	2013	Administrateur de sociétés
Guy Masson Québec (Canada)	Administrateur	2021	Avocat et président de RGM Légal inc.
Jean C. Monty <sup>(1) (8)</sup> Québec (Canada)	Administrateur	2010	Administrateur de DJM Capital et administrateur de sociétés
Lise Pistono <sup>(2)</sup> Québec (Canada)	Administratrice	2013	Vice-présidente, secrétaire, chef des finances et administratrice de DJM Capital
Norman M. Steinberg <sup>(4) (9)</sup> Québec (Canada)	Administrateur	2019	Vice-président du conseil de BFL Canada

Notes :

- Membre du comité des ressources humaines.
- Membre du comité d'audit et de gestion des risques.
- Président du comité d'audit et de gestion des risques.
- Membre du comité des candidatures et de la gouvernance.
- Jean Raby a été membre du conseil du 9 mai 2019 au 27 mai 2021 et a été nommé une nouvelle fois le 10 novembre 2021.
- France Margaret Bélanger a été nommée administratrice le 25 janvier 2022 pour pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la démission de Nitin Kumbhani le 13 septembre 2021.
- Jean-Guy Desjardins a été président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital jusqu'à sa nomination à titre de président exécutif du conseil avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Président du comité des ressources humaines.
- Président du comité des candidatures et de la gouvernance.

Chacune des personnes susmentionnées occupe ses fonctions principales actuelles ou d'autres fonctions de direction auprès de la même société ou de ses prédécesseurs (y compris Fiera Capital) ou membres du même groupe depuis les cinq dernières années, sauf les personnes dont il est fait mention ci après.

Administrateur	Fonctions antérieures
France Margaret Bélanger	Vice-présidente exécutive et cheffe des affaires commerciales, sports et divertissement, de Club de hockey Canadien, Inc. de décembre 2016 à août 2021
Guy Masson	Avocat-conseil senior et ancien associé de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. de mars 2016 à mars 2021
Jean Raby	Chef de la direction de Natixis Investment Managers et chef de la gestion des actifs et du patrimoine de Natixis de février 2017 à avril 2021 Directeur financier de SFR Group de mai à octobre 2016
Norman M. Steinberg	Président émérite du conseil de Norton Rose Fulbright Canada d'avril 2017 à juillet 2019 Coprésident du conseil puis président du conseil de Norton Rose Fulbright Canada, puis président du conseil mondial de Norton Rose Fulbright de 2005 à juillet 2017

## MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION (QUI NE SONT PAS DES ADMINISTRATEURS)

Nom, province/État et pays de résidence du membre de la haute direction	Principale occupation auprès de la Société
Sebastian Blandizzi Ontario (Canada)	Chef mondial de la technologie et des opérations
Gabriel Castiglio Québec (Canada)	Vice-président exécutif, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général
Lyne Lamothe Québec (Canada)	Cheffe mondiale des ressources humaines
Anik Lanthier Québec (Canada)	Présidente et cheffe des placements, Marchés publics
Jean-Philippe Lemay <sup>(1)</sup> Québec (Canada)	Président mondial et chef de la direction
Jonathan Moncrieff Ontario (Canada)	Chef mondial de la conformité
Lucas Pontillo Québec (Canada)	Vice-président exécutif et chef de la direction financière mondiale
Peter Stock New York, United States	Vice-président exécutif et chef mondial de la distribution
Michael Quigley Massachusetts (États-Unis)	Vice-président exécutif et chef mondial de la gestion privée
Peter Stock New York (États-Unis)	Président et chef de la direction, Fiera Placements privés alternatifs
John Valentini Québec (Canada)	President and Chief Executive Officer, Fiera Private Alternative Investments

Note :

1. Jean Philippe Lemay était le président mondial et chef de l'exploitation de Fiera Capital jusqu'à sa nomination à titre de président mondial et chef de la direction avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Chacune des personnes susmentionnées occupe ses fonctions principales actuelles ou d'autres fonctions de direction auprès de la même société ou de ses prédécesseurs (y compris Fiera Capital) ou membres du même groupe depuis les cinq dernières années, sauf les personnes dont il est fait mention ci après.

Membre de la haute direction	Past Occupation
Sebastian Blandizzi	Chef de la technologie et des opérations, Division canadienne chez Fiera Capital de juin 2018 à avril 2019 Chef de la direction de COZM Inc. de juillet 2017 à juin 2018 Premier vice-président et chef de la mise en service mondiale pour les divisions du groupe Placements et Monde chez Financière Manuvie de décembre 2010 à décembre 2016
Gabriel Castiglio	Associé du cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., de novembre 2003 à décembre 2019
Lyne Lamothe	Chef de la gestion des talents pour Le Cirque du Soleil d'août 2018 à janvier 2021; vice-présidente principale chez Saputo de décembre 2015 à août 2018
Anik Lanthier	Première vice-présidente principale, Marchés publics et stratégies de rendement absolu chez Investissements PSP de juillet 2015 à octobre 2020
Jean-Philippe Lemay	Président mondial et chef de l'exploitation de Fiera Capital de mars 2020 à janvier 2022 Président et chef de l'exploitation, Division canadienne de Fiera Capital de juin 2017 à mars 2020 Chef des placements, Division canadienne de Fiera Capital de décembre 2015 à janvier 2018
Jonathan Moncrieff	Directeur général et chef adjoint du contentieux, Services bancaires Particuliers et entreprises de BMO Groupe financier de mars 2020 à mai 2021 Chef adjoint du contentieux et directeur général, Services bancaires Entreprises de BMO Groupe financier de mars 2019 à mars 2020 Directeur général et chef de la conformité, Gestion de patrimoine, États-Unis de BMO Groupe financier de mai 2016 à mars 2019
Lucas Pontillo	Directeur général principal et chef de l'exploitation de Gestion d'actifs Manuvie au Canada de janvier 2016 à octobre 2018
Michael Quigley	Vice-président exécutif et chef des Marchés institutionnels de Fiera Capital d'août 2019 à avril 2020 Gestionnaire de portefeuille et chef de l'équipe d'expansion des affaires au Canada de Philips, Hager & North de janvier 2013 à août 2019

Au 24 février 2022, les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1 461 125 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et de 9 023 352 actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ou exerçaient une emprise sur ces nombres d'actions, représentant respectivement environ 1,8 % du total de 81 917 361 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A en circulation et environ 46,5 % du total de 19 412 401 actions avec droit de vote spécial de catégorie B. L'information quant au nombre d'actions dont les administrateurs et les dirigeants de Fiera Capital, en tant que groupe, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent une emprise, est fondée sur l'information fournie par les administrateurs et les dirigeants.

## **INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, PÉNALITÉS OU SANCTIONS VISANT UNE SOCIÉTÉ**

Aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de Fiera Capital n'est, à la date des présentes, ou n'a été, dans les dix ans précédant la date des présentes, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, et qui a été provoquée par un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer considérablement sur le contrôle de celle-ci :

- > n'est, à la date des présentes, ou n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, un administrateur ou un membre de la haute direction de toute société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la gestion sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; ou
- > n'a, au cours des dix années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer considérablement sur le contrôle de celle-ci, n'a fait l'objet :

- > de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal relativement aux lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières; ou
- > d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation pouvant vraisemblablement être considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision de placement

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Certains des administrateurs et des membres de la direction de Fiera Capital sont également administrateurs, membres de la direction et actionnaires d'autres sociétés et des conflits pourraient surgir entre leurs obligations à titre d'administrateurs ou de membres de la direction de Fiera Capital et à titre d'administrateurs, de membres de la direction ou d'actionnaires d'autres sociétés. Tous les conflits possibles doivent être divulgués conformément aux exigences des lois applicables, et les personnes concernées sont tenues de se comporter conformément aux obligations qui leur sont imposées par la loi.

## COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

---

### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le conseil a un comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité d'audit et de gestion des risques** ») qui est formé de trois administrateurs : Gary Collins, président du comité d'audit et de gestion des risques, Raymond Laurin et Lise Pistono.

Tous les membres du comité d'audit et de gestion des risques sont réputés posséder des « compétences financières » et, à l'exception de Lise Pistono, sont réputés être « indépendants », au sens donné à ces expressions dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

M<sup>me</sup> Pistono, en tant que vice-présidente, secrétaire, chef des finances et administratrice de DJM Capital, est réputée ne pas être indépendante au sens du Règlement 52 110. Toutefois, le paragraphe 2 de l'article 3.3 du Règlement 52-110 prévoit une dispense précise qui permet à une personne dans sa situation particulière d'être nommée membre du comité d'audit. Le conseil a nommé M<sup>me</sup> Pistono comme membre du comité d'audit et de gestion des risques, car elle remplit les conditions de cette dispense et elle possède l'expérience et les compétences nécessaires pour être un membre efficace du comité d'audit et de gestion des risques.

### RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

Le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité d'audit et de gestion des risques sont indiqués dans les règles écrites du comité d'audit et de gestion des risques, dont un exemplaire est joint aux présentes en annexe A.

### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

Le texte qui suit résume la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques qui est pertinente à l'exercice de ses responsabilités à ce titre.

#### Gary Collins

Gary Collins est conseiller principal chez Lazard Ltd., une banque d'investissement mondiale. De plus, M. Collins siège aux conseils d'administration de Chorus Aviation Inc., Rogers Sugar Ltd et DRI Healthcare Trust. M. Collins a également siégé par le passé aux conseils d'administration de Catalyst Paper Corporation, Technologies D-BOX Inc., Liquor Stores North America et Stuart Olson. En outre, il a siégé à de nombreux comités d'audit au cours des 16 dernières années. M. Collins a exercé des fonctions de haute direction, notamment en tant que président de Coastal Contacts Inc. et, auparavant, à titre de président et chef de la direction de Harmony Airways. Il a également siégé comme député à la chambre législative de la Colombie-Britannique et a occupé les fonctions de ministre des Finances.

## Raymond Laurin

Raymond Laurin, FCA, FCPA, ASC, Adm. A., a occupé divers postes clés au sein du Mouvement Desjardins pendant 32 ans, et il a aidé l'organisation à dégager une solidité financière et à faire d'elle l'une des principales coopératives financières du Canada. Il a été nommé chef de la direction financière du Mouvement Desjardins en mai 2008 et, un an plus tard, il a été nommé premier vice-président, Finances et Trésorerie, et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins. De plus, il a agi à titre de cadre fonctionnel responsable de la Commission Vérification et Inspection du Mouvement Desjardins, ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins et du Régime des Rentes du Mouvement Desjardins et de son conseil d'administration, de son comité de placement et de ses comités d'audit, d'éthique et de conformité. En mai 2011, il s'est vu décerner le prestigieux titre de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec, qui souligne son extraordinaire carrière en tant que comptable agréé.

M. Laurin a été nommé vice-président directeur et conseiller stratégique de la direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération en mai 2012. En cette qualité, il a travaillé en étroite collaboration avec son successeur au poste de chef de la direction financière afin d'assurer une transition en douceur et il a aussi accepté divers mandats stratégiques à la demande de la haute direction de Desjardins. En janvier 2013, il a quitté le Mouvement Desjardins pour prendre sa retraite.

## Lise Pistono

Lise Pistono, CPA, CA, est titulaire d'une maîtrise en sciences commerciales (avec spécialisation en économétrie) ainsi que d'une maîtrise en sciences comptables de HEC.

Pendant ses 20 années d'enseignement à HEC, M<sup>me</sup> Pistono a été membre, consécutivement, des départements d'économie appliquée, des méthodes quantitatives et des sciences comptables. De 1990 à 1998, elle a aussi agi en tant que membre de la haute direction au sein du service d'audit interne de Montreal Trust (1990-1994) et de Bell Canada (1994-1998). Entre 1998 et 2004, elle a occupé la fonction de vice-présidente, finances et administration, d'une filiale de Bell Canada et pour une société privée de distribution de meubles et fournitures de bureau (2001-2004). Au cours des deux années suivantes, elle a travaillé au sein du groupe de services-conseils de KPMG et aidait les clients à se conformer aux exigences du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

## HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le tableau suivant indique le montant total des honoraires que Fiera Capital a versés à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés (l'« **auditeur** »), au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 pour des services fournis à la Société.

Services	Honoraires versés	
	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
	\$	\$
Honoraires d'audit	1 452 284	1 659 151
Honoraires pour services liés à l'audit	429 138	425 730
Honoraires pour services fiscaux	276 530	307 267
Autres honoraires	51 140	55 273
<b>Total</b>	<b>2 209 092</b>	<b>2 447 421</b>

### **Honoraires d'audit**

Les honoraires d'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés et autres audits exigés en vertu des lois et des règlements et pour le dépôt de documents de Fiera Capital et de certaines de ses filiales.

### **Honoraires pour services liés à l'audit**

Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les services liés à l'audit, y compris l'examen des états financiers consolidés résumés intermédiaires, la préparation et l'examen de certains documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris des lettres de confort et de consentement, et des conseils en matière de comptabilité sur des questions ayant été soulevées au cours des examens intermédiaires et d'audit.

### **Honoraires pour services fiscaux**

Les honoraires pour services fiscaux comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les conseils liés à la fiscalité, y compris la préparation ou la vérification des déclarations de revenus et l'offre de conseils de planification fiscale.

### **Autres honoraires**

Les autres honoraires comprennent tout versement d'honoraires liés à la préparation et à l'examen d'une acquisition ou d'une cession, ainsi que ceux qui sont liés à la prestation d'autres services-conseils.

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

---

À sa connaissance, Fiera Capital n'a été partie à aucune poursuite ou action réglementaire comportant des réclamations en dommages-intérêts, à l'exclusion d'intérêts et de frais, excédant 10 % de ses actifs à court terme, depuis le début de son dernier exercice, et aucune poursuite de cet ordre, à la connaissance de Fiera Capital, n'est envisagée en date de la présente notice annuelle.

À la connaissance de Fiera Capital, (i) aucune pénalité ni aucune sanction n'a été imposée à Fiera Capital par un tribunal en vertu de la législation provinciale et territoriale sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières au cours des trois derniers exercices précédant la date de la présente notice annuelle; (ii) aucune pénalité ni aucune sanction n'a été imposée à Fiera Capital par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée nécessaire pour que la présente notice annuelle contienne des renseignements complets, véridiques et clairs de tous les faits importants relatifs aux actions de Fiera Capital, ou (iii) aucune entente de règlement n'a été conclue par Fiera Capital devant un tribunal relativement à la législation provinciale et territoriale sur les valeurs mobilières ou avec l'autorité en valeurs mobilières au cours des trois exercices précédant la date de la présente notice annuelle.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

---

Sauf indication contraire dans la présente notice annuelle (y compris en ce qui concerne l'opération de disposition d'actions Natixis), les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital n'ont connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur, d'un membre de la direction ou d'un actionnaire ayant la propriété véritable directe ou indirecte de plus de 10 % des actions, ou exerçant directement ou indirectement un contrôle ou une emprise sur de telles actions, ou de tout membre du même groupe qu'une telle personne ou de toute personne ayant des liens avec celle-ci, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices complétés et pendant l'exercice courant jusqu'à la date de la présente notice annuelle, ou dans une opération proposée, qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur Fiera Capital.

## **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

---

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses bureaux situés à Toronto (Ontario). Le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie pour les débentures est Computershare, à ses bureaux situés à Montréal (Québec).



## CONTRATS IMPORTANTS

---

Sauf pour ce qui est des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants conclus par Fiera Capital au cours du dernier exercice de Fiera Capital, ou avant le dernier exercice de Fiera Capital mais qui sont encore en vigueur, sont indiqués ci après :

- > l'acte de fiducie daté du 4 juillet 2019, intervenu entre Fiera Capital et Computershare (l'« **acte de fiducie de 2019** »);
- > l'acte de fiducie daté du 21 décembre 2017, intervenu entre Fiera Capital et Computershare (l'« **acte de fiducie de 2017** »);
- > la convention relative aux ASG;
- > le contrat de protection en cas d'offre publique d'achat daté du 1<sup>er</sup> septembre 2010, intervenu entre plusieurs personnes (telles qu'elles sont énumérées dans le contrat), Fiera Capital et Computershare (la « **convention de protection en cas d'offre publique d'achat** »);
- > la convention des investisseurs datée du 1<sup>er</sup> septembre 2010, intervenue entre Fiera Capital et Fiera S.E.C. (la « **convention des investisseurs avec Sceptre** »);
- > la convention de droits d'inscription datée du 1<sup>er</sup> septembre 2010, intervenue entre Fiera Capital, Fiera S.E.C. et Desjardins Gestion d'actifs Inc. (« **DGA** ») (la « **convention de droits d'inscription avec DHF** ») (DGA a par la suite cédé à DHF ses droits et ses intérêts dans la convention de droits d'inscription avec DHF).
- > l'accord de transaction daté du 11 août 2021 conclu entre Nadim Rizk, StonePine et Fiera Capital (l'« **accord de transaction** »).

De plus, Fiera Capital a conclu l'accord de sous-conseiller avec StonePine (au sens donné à cette expression ci-après) le 31 janvier 2022, lequel constitue un contrat important de la Société conclu après la fin du dernier exercice.

Les descriptions qui suivent des contrats importants ne sont pas complètes et sont présentées entièrement sous réserve du texte intégral de ces contrats importants, dont une copie est disponible sur SEDAR, sous le profil de Fiera Capital à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Il est également possible de consulter un tel exemplaire au cours des heures normales d'ouverture, en communiquant avec Gabriel Castiglio, vice-président exécutif, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général au 514-954-6467.

### ACTE DE FIDUCIE DE 2019

Le 4 juillet 2019, Fiera Capital et Computershare, à titre de fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie, ont conclu l'acte de fiducie de 2019. L'acte de fiducie de 2019 énonce les modalités des débentures de 2024. Pour de plus amples renseignements au sujet des débentures, veuillez vous reporter aux rubriques « *Évolution générale des activités – Financement par prise ferme de 2019* » et « *Description de la structure du capital – Débentures de 2024* ».

### ACTE DE FIDUCIE DE 2017

Le 21 décembre 2017, Fiera Capital et Computershare, à titre de fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie, ont conclu l'acte de fiducie de 2017. L'acte de fiducie de 2017 énonce les modalités des débentures de 2023. Pour de plus amples renseignements au sujet des débentures, voir la rubrique « *Description de la structure du capital – Débentures de 2023* ».

## CONVENTION RELATIVE AUX ASG

Natcan, la Banque Nationale et Fiera Capital ont conclu la convention relative aux actifs sous gestion datée du 2 avril 2012 (la « **convention relative aux ASG** ») au moment de la clôture de l'opération avec Natcan, et cette convention a été renouvelée le 31 août 2018 pour une nouvelle durée se terminant le 30 juin 2022. Aux termes de la convention relative aux ASG, la Banque Nationale est tenue de verser certaines sommes à Fiera Capital si le ratio de gestion d'actifs minimum déterminé (qui peut être rajusté à la baisse, selon que Fiera remplit ou non certaines conditions de rendement) (le « **ratio d'ASG** ») n'est pas maintenu. Le ratio d'ASG est calculé en fonction (i) de la valeur marchande totale des ASG gérés par Fiera Capital aux termes de conventions de gestion de placement conclues avec la Banque Nationale et ses filiales, et (ii) de la valeur marchande totale de certaines catégories précisées d'actifs de placement sur lesquels la Banque Nationale et ses filiales exercent une emprise. La Banque Nationale a également accepté d'étudier les demandes raisonnables et de faire en sorte que ses filiales membres de l'OCRCVM (collectivement, les « **membres du même groupe appartenant à l'OCRCVM** ») étudient les demandes raisonnables de Fiera Capital visant à faire en sorte que les produits de placement de Fiera Capital puissent être vendus par des représentants de membres du même groupe appartenant à l'OCRCVM au moyen de leurs réseaux de distribution respectifs, pourvu que Fiera Capital respecte certaines exigences de vérification diligente et de formation dans le cadre d'une telle proposition.

La convention relative aux ASG comporte également la méthode d'évaluation du rendement de la gestion des placements et de calcul des frais de gestion devant être versés à Fiera Capital aux termes des conventions de gestion de placements applicables.

En outre, la convention relative aux ASG confère à Natcan et à la Banque Nationale certains droits de résiliation anticipée qui peuvent être exercés sans pénalité à tout moment pendant la durée, notamment dans le cas où une autre institution financière ou DHF acquiert le contrôle d'au moins 33 % des actions émises et en circulation et/ou le droit de nommer une majorité des membres du conseil.

## CONTRAT DE PROTECTION EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital, Computershare, à titre de fiduciaire des porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et certaines personnes ayant une participation directe et indirecte dans des actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ont conclu le contrat de protection en cas d'offre publique d'achat. Le contrat de protection en cas d'offre publique d'achat comprend certaines dispositions ayant pour effet de faire obstacle aux opérations qui, autrement, priveraient les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A des droits en vertu des lois provinciales applicables sur les offres publiques d'achat dont ils auraient pu se prévaloir si les actions avec droit de vote spécial de catégorie B avaient été des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A.

## CONVENTION DES INVESTISSEURS AVEC SCEPTRE

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital et Fiera S.E.C. ont conclu la convention des investisseurs avec Sceptre aux termes de laquelle Fiera S.E.C. acquerra des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles et des titres dont l'échange, l'exercice ou la conversion permet d'acquérir des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour maintenir son pourcentage de propriété advenant les événements suivants pouvant avoir un effet de dilution (les « **droits antidilution de Fiera S.E.C.** »). Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne, Fiera S.E.C. aura le droit d'acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles au cours des 45 jours suivant immédiatement la date de fixation du prix du placement, à un prix par action correspondant au prix d'une action avec droit de vote subordonné de catégorie A offerte dans le cadre de l'appel public à l'épargne, et, au cours des 45 jours suivants, à un prix par action correspondant au cours moyen

pondéré en fonction du volume des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la TSX pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'achat. Une telle émission sera conditionnelle à l'approbation de la TSX. Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'une fusion, d'un arrangement, d'une réorganisation, d'un regroupement, d'une restructuration, d'une offre publique d'achat ou d'une transaction similaire, Fiera S.E.C. aura le droit d'acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles à un prix par action correspondant au prix par action auquel les titres additionnels sont émis dans le cadre de la transaction (tel qu'il est déterminé par les membres indépendants du conseil de Fiera Capital).

### **CONVENTION DES DROITS D'INSCRIPTION AVEC DHF**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital, Fiera S.E.C. et DGA ont conclu la convention des droits d'inscription avec DHF, aux termes de laquelle DHF (auparavant DGA) a le droit d'exiger que Fiera Capital prépare et dépose un prospectus visant le placement d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pouvant être émises à la conversion de ce nombre d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B qui appartiennent indirectement à DHF (par l'intermédiaire de Fiera S.E.C.) au moment prévu. La convention des droits d'inscription avec DHF donne à DHF le droit de faire trois demandes de droits d'inscription sur demande et de droits d'inscription d'entraînement. La convention des droits d'inscription avec DHF prend fin à la plus rapprochée des dates suivantes : (i) la date à laquelle DHF cesse de détenir (directement ou indirectement) 5 % des actions avec droit de vote spécial de catégorie B émises et en circulation, et (ii) la date à laquelle la troisième demande de droits d'inscription de DHF est faite. Comme il a été mentionné plus haut, DGA a cédé à DHF ses droits aux termes de la convention des droits d'inscription avec DHF.

### **ACCORD DE TRANSACTION ET ACCORD DE SOUS-CONSEILLER AVEC STONEPINE**

Le 11 août 2021, Fiera Capital a conclu l'accord de transaction avec Nadim Rizk et StonePine aux termes duquel les parties ont convenu d'établir un partenariat de sous-conseiller entre Fiera Capital et StonePine.

La relation de sous-conseiller entre Fiera Capital et StonePine a été établie le 31 janvier 2022 et est principalement régie par les modalités d'un accord de sous-conseiller conclu le 31 janvier 2022 entre Fiera Capital et StonePine (l'« **accord de sous-conseiller avec StonePine** »).

Dans cette nouvelle structure, Fiera Capital continue à entretenir des relations directes avec ses clients en tant que gestionnaire/conseiller en placement, tandis que StonePine fournit des services de sous-conseiller à Fiera Capital, supervisant les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions de l'EAE0 (Europe, Australasie et Extrême-Orient) et d'actions américaines de Fiera Capital. Les clients de Fiera Capital continuent de bénéficier du modèle opérationnel institutionnel de premier plan de Fiera Capital. Ce modèle comprend la gestion des relations avec les clients, la conformité, l'exécution des transactions internationales, l'exploitation, la gestion des risques, la mesure du rendement et la production de rapports, ainsi que le soutien technologique.

L'accord de sous-conseiller avec StonePine comprend des clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord.

L'accord de sous-conseiller avec StonePine prévoit une période minimale de 12 mois, jusqu'au 31 janvier 2023, pendant laquelle aucun avis de résiliation ne peut être envoyé par l'une ou l'autre des parties. Après cette période, un préavis d'au moins 12 mois sera nécessaire pour mettre fin à l'accord pour raisons de commodité.

En outre, pendant la durée de l'accord de sous-conseiller avec StonePine et pendant 12 mois après sa résiliation, l'accord interdit à StonePine de solliciter des clients de Fiera Capital afin qu'ils transfèrent des actifs en dehors des stratégies pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller, et lui interdit également d'offrir aux clients de Fiera Capital des stratégies similaires aux stratégies pour lesquelles StonePine agit à titre de sous-conseiller (sauf si cela est fait par l'entremise de Fiera Capital), sous réserve de certaines exceptions.

Si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital est réalisée, aucune des parties ne peut envoyer un avis de résiliation de l'accord de sous-conseiller pour raisons de commodité pendant la période de quatre ans suivant la conclusion de l'acquisition entraînant un changement de contrôle.

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

---

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur de Fiera Capital et a informé la Société qu'il est indépendant, au sens donné à cette expression dans le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

---

Des renseignements supplémentaires, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts qui leur sont consentis, les porteurs principaux des titres de Fiera Capital et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes incitatifs de Fiera Capital, sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Fiera Capital datée du 14 avril 2021. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Ces documents et autres renseignements concernant Fiera Capital peuvent être obtenus sur le site de SEDAR dans la section concernant le profil de Fiera Capital à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

---

### 1. MANDAT

Le comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité** ») de Corporation Fiera Capital (la « **Société** ») a été créé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») et formé à même ses membres dans le but d'aider le conseil à s'acquitter de ses principales responsabilités de surveillance en ce qui concerne notamment :

- > L'intégrité des états financiers consolidés de la Société et de l'information connexe.
- > Le caractère adéquat et efficace du système de contrôles et procédures de communication de l'information (« **CPCI** ») de la Société et de ses systèmes de contrôle interne.
- > L'évaluation de l'auditeur externe de la Société (l'« **auditeur externe** »), ainsi que l'évaluation de ses compétences, de son indépendance, de sa rémunération et de son rendement, en vue de la recommandation de sa nomination à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée des actionnaires** »).
- > Le caractère adéquat du processus et des politiques de gestion du risque d'entreprise (« **GRE** ») de la Société.
- > La conformité de la Société avec les exigences prévues par les lois et les règlements, ainsi qu'avec ses normes d'éthique.
- > Tout mandat spécial ou additionnel ou toute fonction que le conseil lui confie ou lui délègue.

Le comité informe périodiquement le conseil des activités du comité, des questions qu'il étudie et de ses recommandations à l'égard de celles-ci.

Le comité doit veiller à l'établissement de communications ouvertes entre l'auditeur externe, les membres de la haute direction et les cadres supérieurs (la « **direction** ») et le conseil.

Le comité doit veiller à l'amélioration continue des politiques, des méthodes et des pratiques de la Société à tous les niveaux et encourager leur observation.

### 2. FONCTIONNEMENT

#### 2.1 Composition

Le comité se compose d'au moins trois (3) membres du conseil (les « **membres** »). Chaque année, sur la recommandation de son comité des candidatures et de la gouvernance, le conseil nomme ses membres et son président (le « **président** ») lors de sa première réunion suivant l'assemblée des actionnaires.

Les membres respectent les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité, comme il est déterminé par le conseil conformément aux lois, règles et règlements applicables.

Si le président est absent ou si son poste est temporairement vacant, le comité peut choisir un autre membre pour occuper ce poste. Le président peut exercer tous les pouvoirs du comité entre les réunions. Cependant, le président doit consulter raisonnablement les autres membres avant d'exercer tout pouvoir et il doit les informer des décisions consécutives à l'exercice d'un tel pouvoir.

Le conseil peut en tout temps destituer ou remplacer l'un de ses membres. Un membre peut également démissionner. Le conseil nommera une personne parmi ses administrateurs pour pourvoir tout poste vacant au sein du comité. À condition que le quorum soit atteint, les autres membres exerceront tous les pouvoirs du membre dont le poste est vacant.

## 2.2 Responsabilités du président

Le président dirige le comité dans tous les aspects de son travail et il lui incombe de gérer les affaires du comité et de s'assurer que celui-ci est organisé comme il se doit et qu'il fonctionne efficacement. Plus précisément, le président doit :

- (a) diriger le comité afin de permettre à celui-ci d'agir efficacement et de remplir ses fonctions et ses responsabilités telles qu'elles sont décrites dans les présentes règles et selon les besoins;
- b) de concert avec le président du conseil, l'administrateur principal et le chef de la direction mondiale, s'assurer que la direction et les membres entretiennent des relations de travail efficaces;
- c) présider les réunions du comité;
- d) de concert avec le président du conseil, l'administrateur principal, le chef de la direction mondiale, le chef de la direction financière mondiale et/ou le secrétaire général, fixer la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité;
- e) de concert avec le chef de la direction financière mondiale et le secrétaire général, examiner le plan de travail annuel et les ordres du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les affaires requises sont soumises au comité;
- f) de concert avec le président du conseil, s'assurer que tous les éléments nécessitant l'approbation du comité sont dûment soumis au comité;
- g) s'assurer que l'information requise est dûment transmise au comité et, de concert avec le président du conseil, le chef de la direction mondiale, le chef de la direction financière mondiale et le secrétaire général, examiner le caractère adéquat des documents à l'appui des présentations de la direction et les dates de leur présentation;
- h) à la réunion du conseil suivant toute réunion du comité, donner au conseil un compte rendu des questions examinées par le comité, et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci;
- i) exécuter les tâches particulières ou s'acquitter des fonctions que lui confie le conseil.

## 2.3 Réunions

Les membres du comité doivent se réunir au moins quatre fois par année et ils peuvent convoquer des réunions supplémentaires si les circonstances l'exigent. L'auditeur externe peut également convoquer une réunion du comité. Tous les membres du comité doivent assister aux réunions, en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence. Au besoin, le comité peut inviter des membres de la direction, l'auditeur externe ou d'autres personnes à participer aux réunions afin de fournir des renseignements pertinents. Un avis de convocation à ces réunions doit être envoyé aux membres du comité.

Le comité doit tenir des séances à huis clos avec l'auditeur externe, le président du conseil, le chef de la direction mondiale, le chef de la direction financière mondiale, le chef de la direction des affaires juridiques mondiale et le chef mondial de la conformité, ainsi que des sessions exécutives avant ou après les réunions du comité.

Les ordres du jour des réunions sont rédigés par la direction, approuvés par le président après consultation avec les autres membres, au besoin, et fournis à l'avance aux membres avec les documents appropriés. Le secrétaire général, ou toute autre personne nommée par le président, rédige les procès-verbaux des réunions. Ces procès-verbaux doivent être transmis à tous les membres aux fins d'approbation et, par la suite, être versés dans les registres de la Société.

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence.

#### **2.4 Évaluation du comité**

Le comité, avec le concours du comité des candidatures et de la gouvernance, examine et évalue annuellement le bien-fondé de ses règles et demande au conseil d'approuver les modifications proposées et les communications connexes exigées par les lois ou les règlements.

Le comité, avec le concours du comité des candidatures et de la gouvernance, évalue annuellement sa performance.

Le comité doit, au besoin, offrir à ses membres une formation adéquate dans le domaine financier et le domaine de la gestion du risque.

### **3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS (À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ)**

En plus de toutes les autres fonctions et responsabilités qui lui sont assignées à l'occasion par le conseil, le comité assume les responsabilités suivantes à l'égard de la Société.

#### **3.1 Information financière**

Le comité doit examiner l'information financière devant être déposée auprès des autorités de réglementation, en discuter avec la direction et l'auditeur externe, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, faire des recommandations à cet égard au conseil. Le comité doit faire ce qui suit, entre autres choses :

##### **3.1.1 Trimestriellement et annuellement**

- > Vérifier la qualité et l'intégrité du processus d'information financière de la Société.
- > Examiner les états financiers annuels consolidés audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres.
- > Examiner les états financiers trimestriels intermédiaires non audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres.
- > Comprendre la façon dont la direction prépare l'information financière intermédiaire, ainsi que la nature et l'étendue de la participation de l'auditeur externe.
- > Examiner le caractère adéquat des principes comptables concernant la préparation des états financiers, y compris les autres traitements autorisés par les IFRS et l'incidence de tout changement proposé aux principaux principes comptables et à la communication de l'information financière. Vérifier que les pratiques comptables sont conformes aux normes du secteur.
- > Examiner les questions importantes touchant la comptabilité et la communication de l'information, y compris les opérations complexes ou inhabituelles et les questions très subjectives, ainsi que les décisions les plus récentes des autorités professionnelles et réglementaires, et comprendre leur incidence sur les états financiers.

- > Recueillir les commentaires de l'auditeur externe indépendant, du chef de la direction financière mondiale et du chef de la direction des affaires juridiques mondiales concernant les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière.
- > Passer en revue les résultats de l'audit, y compris les difficultés rencontrées.
- > Examiner, avant leur publication, les rapports de gestion (les « **rapports de gestion** »), les communiqués de presse trimestriels concernant l'information financière importante, d'autres rubriques des rapports annuels et trimestriels et des documents connexes à déposer en application de la réglementation et s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information qu'ils contiennent.
- > Examiner le rapport de l'auditeur externe indépendant qui précède les états financiers annuels audités.
- > Après les avoir examinés, soumettre les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse à l'approbation du conseil.

### 3.1.2 Annuellement

- > Vérifier la qualité et l'intégrité du processus de préparation de la notice annuelle de la Société.
- > Examiner la notice annuelle.
- > Après l'avoir examinée, soumettre la notice annuelle à l'approbation du conseil.
- > Examiner la politique sur la divulgation et la confidentialité de l'information de la Société et la soumettre à l'approbation du conseil.

### 3.2 Contrôle interne

Le comité doit s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de communication de l'information financière, de sauvegarde des actifs et de détection des fraudes, et qu'elle l'applique de façon constante. Le comité doit exercer les fonctions suivantes :

- > Comprendre et évaluer l'étendue de l'examen indépendant, par la direction des finances, du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») et du CPI, aux fins de conformité avec le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, et examiner les rapports périodiques sur les conclusions et les recommandations importantes, ainsi que les plans de redressement pris en conséquence par la direction.
- > Au moyen d'entretiens avec la direction et l'auditeur externe, examiner et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de la Société, y compris la structure organisationnelle de la direction des finances, le processus de communication de l'information, le processus de gestion des projets, ainsi que la sécurité des TI et la cybersécurité.
- > Comprendre l'étendue de l'examen, par l'auditeur externe, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, obtenir et analyser les conclusions et les recommandations importantes ainsi que les mesures prises en conséquence par la direction.
- > Examiner les plaintes, y compris celles obtenues au moyen du processus de dénonciation, et les procédures de réception, d'acceptation et de traitement des plaintes, ainsi que les informations publiées qui soulèvent des questions quant aux pratiques comptables, à l'information financière ou à la communication de l'information financière.
- > Examiner périodiquement le programme et les politiques antifraude de la Société avec la direction et l'auditeur externe.



### 3.3 Gestion du risque

Le comité doit s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des pratiques appropriées en matière de gestion du risque à l'égard des risques qui pourraient avoir des incidences importantes sur le rendement de la Société ou sur l'atteinte de ses objectifs, et s'assurer que la direction applique ces pratiques de façon constante.

À cette fin, le comité doit :

- > Acquérir une compréhension générale des risques auxquels la Société est exposée ou pourrait être exposée, et de la façon dont ils sont mesurés et gérés.
- > S'assurer que la direction a identifié les risques auxquels la Société est exposée, qu'elle les a évalués selon leur niveau d'importance et qu'elle a mis en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation du risque.
- > Recommander au conseil la politique de GRE qui définit les principes suivis par la direction afin d'identifier, d'évaluer, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques importants auxquels la Société est exposée et afin d'en faire rapport.
- > Examiner et évaluer, périodiquement et au moins une fois par année, le caractère adéquat de la politique GRE de la Société et d'autres politiques en matière de gestion des risques concernant les risques importants identifiés.
- > Examiner le plan de travail annuel de GRE et les modifications apportées subséquemment à ce plan afin de vérifier qu'il traite des éléments de la politique GRE de la Société et d'autres politiques en matière de gestion des risques, et qu'il tient compte des risques importants.
- > Obtenir trimestriellement du chef de la direction financière mondiale un compte rendu des problèmes en matière de risques importants au sein de la Société.
- > Planifier des examens et des évaluations périodiques indépendants concernant le caractère adéquat des politiques, des procédures, des processus et des systèmes mis en œuvre par la direction afin de gérer et de contrôler les risques importants, et s'assurer que les activités relatives aux risques et aux contrôles ont une efficacité et une visibilité suffisantes.
- > Examiner et recommander au conseil toute modification nécessaire concernant le cadre de travail relatif à la GRE et au contrôle lorsque des changements importants ont été apportés à la stratégie de l'entreprise ou aux stratégies de nouveaux secteurs d'activité.

### 3.4 Audit externe

L'auditeur externe relève directement du comité. Par conséquent, il incombe au comité de surveiller les travaux de l'auditeur externe et de faire ce qui suit :

- > Examiner annuellement la performance et les compétences de l'auditeur externe et de l'associé responsable de l'audit.
- > Examiner annuellement les rapports adressés à l'auditeur externe concernant ses procédures de contrôle interne de la qualité et les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité, ou contrôle par les pairs, ou toute demande de renseignements ou enquête par une autorité professionnelle, telle que le Conseil canadien sur la reddition de comptes (le « **CCRC** ») et le Public Company Accounting Oversight Board (le « **PCAOB** »), et en discuter. Établir les protocoles et les attentes conjointement avec l'auditeur externe.

- > Examiner et confirmer l'indépendance de l'auditeur externe en obtenant de celui-ci des déclarations sur ses relations avec la Société, y compris au sujet des services non liés à l'audit, et en discutant avec l'auditeur de ces relations.
- > Fournir des recommandations au conseil quant à la nomination, à la destitution, à la rémunération et au maintien en poste de l'auditeur externe, et quant à la surveillance du travail de l'auditeur externe et de tout autre auditeur dans le cadre de la production d'un rapport d'audit et de la prestation de tous les services requis.
- > Examiner l'étendue prévue de l'audit effectué par l'auditeur externe ainsi que l'approche préconisée (le plan d'audit).
- > Approuver tous les mandats d'audit et de services non liés à l'audit conformément à la politique de la Société portant sur les services pouvant ou ne pouvant pas être exécutés par l'auditeur externe.
- > S'assurer du suivi de toute communication de l'auditeur externe adressée à la direction.
- > Examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés et les employés, actuels et anciens, des auditeurs externes actuels et de leurs prédécesseurs.
- > Rencontrer l'auditeur externe lors d'une séance à huis clos une fois par trimestre ou au besoin.

### **3.5 Conformité**

Le comité doit s'assurer que la Société gère efficacement les risques liés à la réglementation lorsqu'elle exerce les fonctions de surveillance suivantes :

- > Vérifier l'efficacité des systèmes de surveillance de la conformité avec les lois et règlements et avec les politiques internes, et examiner les résultats des enquêtes effectuées par la direction et des mesures prises par cette dernière (y compris les mesures disciplinaires) à l'égard de tout cas de non-conformité.
- > Vérifier l'indépendance du chef mondial de la conformité.
- > Examiner le plan de travail annuel du chef mondial de la conformité et ses modifications subséquentes pour s'assurer qu'il traite adéquatement de la conformité et des risques importants liés à la réglementation.
- > Obtenir trimestriellement du chef de la direction des affaires juridiques mondiale et du chef mondial de la conformité un compte rendu des questions juridiques et de conformité au sein de la Société.
- > Étudier les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation et toutes les observations de l'auditeur. Examiner les plans d'action et les réponses aux autorités de réglementation proposés par la direction. Effectuer un suivi relativement à la mise en œuvre des plans d'action.
- > Examiner le processus visant à communiquer au personnel de la Société le Guide de conformité et les Codes de déontologie, et à surveiller la conformité avec ceux-ci.

### **3.6 Autres responsabilités annuelles et trimestrielles**

Le comité doit s'acquitter des tâches annuelles et trimestrielles suivantes et en faire rapport au conseil :

- > Trimestriellement, examiner l'information financière appropriée afin de recommander ou non au conseil de déclarer des dividendes.
- > Annuellement, examiner les couvertures d'assurance responsabilité de la Société et en évaluer le caractère adéquat.
- > Examiner le plan stratégique de la Société en matière de fiscalité et s'assurer qu'il fait l'objet d'un suivi et qu'il est mis à jour périodiquement.

### **4. ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS ET CONSEILLERS ET EXPERTS EXTERNES**

Le comité a accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société selon ce qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers ou experts externes ou de nommer de tels conseillers ou experts s'il est jugé que cela est nécessaire pour que le comité puisse s'acquitter de ses responsabilités.

### **5. EXAMEN DES RÈGLES**

Le conseil examinera périodiquement les présentes règles. Les présentes règles sont datées du 24 février 2022 et entrent en vigueur à cette date.